

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
18 mai 2026

DATE DE CONVOCATION
10 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE
20 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 28

PROCURATIONS 4

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT MAI** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M. MARC, M. GUILLON, Mme DESLANDES et Mme DEBOISSY.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DESLANDES à Mme DIORDAIN, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Deniz YERLIKAYA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

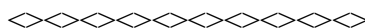
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, BOULANGER, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BRENA.

FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, BEAUTE, ZAPPIA, BRENA.

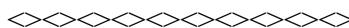
ORDRE DU JOUR

		Page
	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	3
	Informations générales	3
	PROJETS DE DÉLIBÉRATION	
1	Administration générale	
	Règlement intérieur du Conseil Municipal	16
	Désignation des représentants de la Collectivité au sein des organismes extérieurs	18
	Commission Communale des Impôts Directes (CCID) – Renouvellement des membres	20
	Natura 2000 – Désignation de représentants au comité de pilotage (1 titulaire et 1 suppléant)	21
2	Finances	
	Garantie d'emprunt 3F Normanvie – Réhabilitation de 123 logements - Autorisation	23

3	Finances - Culture	
	Attribution de subventions complémentaires 2026 aux associations culturelles	24
	Festival <i>Cin'été</i> – Versement d'une subvention à l'association « <i>Sous le soleil exactement</i> » - Autorisation	26
	Attribution d'une subvention à l'association des ressortissants de Danthiady en France (ARDF) - Autorisation	27
4	Finances - Sport	
	Attribution de subventions complémentaires 2026 aux associations sportives	28
	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Val-de-Reuil Athlétique Club pour la participation de Vanessa Denisselle aux championnats du monde d'athlétisme Masters à Daegu, Corée du Sud	30
	<i>La Rolivaloise</i> 2026 – Reversement de dons à la ligue contre le cancer - Autorisation	31
5	Finances – Éducation	
	Attribution des subventions aux coopératives scolaires et aux associations à caractère éducatif - Autorisation	32
6	Finances - Jeunesse	
	Structure info jeunesse – Plan de financement au titre du Projet Éducatif Social Local (PESL) - Approbation	34
	Mission « France » entre l'association ECTI et la Ville – Renouvellement de convention - Autorisation	36
7	Finances – Développement durable	
	Reconduction du dispositif « Coup de pousse : un arbre dans mon jardin, un arbre pour la Ville » - Autorisation	37
	Reconduction du dispositif « Bonus tous à vélo » - Autorisation	39
8	Petite enfance	
	Création d'un établissement d'accueil de jeunes Enfants (EAJE) par la société People & Baby - Avis	40
9	Développement urbain	
	Urbanisme – Plan de sauvegarde de la Garancière – Avenant à la convention de portage immobilier et foncier de 23 logements – Autorisation	42
	Foncier – Rachat de terrains à l'État – Ile du Roi - Modification	44
10	Ressources Humaines	
	Élections des représentants du personnel – Comité social technique et formation spécialisée en matière de santé, sécurité	45
	Adhésion à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI) - Autorisation	49

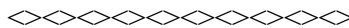


M. le Maire procède à l'appel nominal.



DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire propose la désignation Mme Deniz Yerlikaya
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



M. le Maire donne quelques informations générales

« Je vais commencer par un fait que vous avez probablement vu. Je voudrais vous parler vendredi dernier vers 13h et sur l'alerte de la permanence qui montre qu'il y avait d'ailleurs une permanence de la gare SNCF. Un jeune lovérien, inconnu des services de police, qui habite le quartier de Maison Rouge à Louviers, a été agressé par six jeunes majeurs rolivalois à proximité de la passerelle voyageur de la gare SNCF. Il a été battu d'abord, puis frappé de trois coups de couteau, l'un à la fesse, l'autre dans le bas du dos et le troisième dans le thorax, sous le bras, non loin du cœur et des poumons avec un double danger bien évidemment, c'est qu'une artère ou une veine soit atteinte ou qu'un des organes essentiels à la vie soit atteint. Son pronostic vital était engagé. Il a été immédiatement acheminé vers le CHU de Rouen. Aujourd'hui, ses jours ne semblent plus en danger et les médecins ont autorisé la police à l'entendre, ce qui a été fait aussitôt. Ce qu'il semblerait, c'est que loin d'être une rivalité communautaire, ou une rivalité entre bandes, ou une rivalité de communes, ce soit plutôt l'attrait d'un iPhone de dernière génération qui faisait partie du butin de ces six jeunes gens qui ait pu provoquer ce déchaînement de violences. En tout cas, c'est d'abord vers le jeune, je pense, que doit aller toute notre énergie, notre pensée, notre compassion pour la souffrance qui est la sienne. Je pense qu'également ses parents sont très inquiets. On pense à eux, on pense à la famille, bien évidemment. Je pense qu'il serait normal que nous adressions à la fois un message de soutien et un message de sympathie à cette famille qui a été durement touchée. J'ai vu qu'il y avait une marche blanche qui a été proposée dimanche à Louviers sur un mot d'ordre qui est celui de la sympathie, de la générosité et de la solidarité. Ceci n'est pas un affrontement de communauté. Je souhaiterais vraiment que, ne reprenant pas les communiqués d'un certain nombre d'élus de proximité de Val-de-Reuil, on le pense. Ça ne semble pas non plus être une rivalité entre villes, contrairement à ce que l'on pourrait croire et je souhaite qu'il n'y ait pas évidemment de reprise. Une vingtaine de jeunes Rolivalois s'était le lendemain rassemblée pour faire face à une incursion lovérienne, il faut que ceci cesse. J'ajoute également qu'ici, j'ai pu voir un appel d'une grande société publique sur ces réseaux qui parle de rixes et d'affrontements entre bandes. Très franchement, c'est un jeune homme qui se fait rouler de coup par cinq autres ou six autres, ce n'est pas un affrontement entre bandes. Et j'aimerais que tout le monde puisse mesurer ses paroles et se dire qu'il a une responsabilité quand on parle de bandes, de communautés, de rivalités, de villes. On banalise la violence d'une certaine façon. C'est une violence de jeunes de la même génération face à un inconnu dont il convoite le bien qu'il a pu avoir dans des conditions tout à fait normales et peut-être reste le fruit d'une économie toute entière. Les les agresseurs se sont enfuis en voiture. Ils l'ont abandonné près de l'école Louise Michel. C'est également là qu'on a retrouvé une partie du butin dont je vous parlais. L'un d'entre eux s'est livré avec sa maman. L'un a été arrêté. Ils ont tous été identifiés, ils sont tous connus, ils sont tous recherchés. Il y a un travail important qui est fait en matière de téléphonie. Il y a un travail important qui est fait évidemment en matière de caméra. Il y a un travail important qui est fait en matière de renseignement et qui est en train de porter ses fruits. Je pense qu'ils sont arrêtés ou en passe de l'être. Ils sont connus puisqu'on peut en rencontrer un certain nombre d'entre eux au 133-134 rue Grande où j'étais passé la veille encore, ou le jour même avec la sous-préfète qui me disait que pour elle, et je la remercie si elle nous écoute, c'était une priorité que de le faire disparaître. Je remercie vraiment la nouvelle sous-préfète d'avoir pris cela très au sérieux. Ces jeunes gens n'appartiennent pour autant à aucun réseau existant dans la commune. Il n'y a pas de réseau de narcotrafiquants dans la commune. Autre fable que j'aimerais qu'on arrête de faire circuler. Il y a des jeunes gens qui pratiquent le deal

contre lequel je suis, bien évidemment, mais il n'y a pas de réseau de narcotrafiquants. Pour reprendre la qualification de la police, on est face à des petits voyous dépassés par leurs gestes et pas par un grand réseau de narcotrafiquants. La blessure d'un homme, la prison pour les autres, la peine des familles dans un sens comme dans l'autre est déjà suffisamment importante sans qu'on soit obligé pour se faire mousser de raconter communauté, ville, rivalité, rixe, grande bande, narcotrafiquants. On est déjà envahi par un point de deal insupportable, dont on connaît à peu près les mécanismes et dont on connaît à peu près les acteurs qui devront répondre de leur geste devant la justice. Ce n'est pas la peine de rajouter.

Je veux adresser un certain nombre de félicitations si vous me le permettez. D'abord au commandant Raphaël Mangin que vous connaissez, qui est le numéro 2 du poste de police et qui va malheureusement nous quitter pour le poste de Lisieux si cela fonctionne, et qui est un homme en tout point remarquable. Il a mené très rapidement l'enquête des forces de police avec des visites domiciliaires, de la téléphonie, des arrestations et qui est responsable, avec ses hommes, de la très grande rapidité. Parce que ce que je remarque moi c'est qu'un jeune homme est blessé à 13h et qu'à 19h l'ensemble de ceux qui ont participé à cette agression sont identifiés. Le véhicule récupéré, le butin récupéré, deux d'entre eux déjà arrêtés et placés en garde à vue. Je veux saluer ce qu'il a fait et rappeler qu'il avait eu un rôle majeur également lors des émeutes de 2023 et également lorsqu'il y avait eu pour le coup des incidents intercommunautaires à Val-de-Reuil où il avait été très présent sur le terrain.

Je voudrais saluer le travail remarquable de la police municipale. Je voudrais citer l'un d'entre eux, Fabien Barry, qui sous les ordres de Mickaël Bouttier a travaillé extraordinairement. Il a travaillé extraordinairement pour deux raisons. D'abord parce qu'il a su manager une équipe qui était composée de Vanessa, Sonia, Alexandre et Djamel, qui ont été assez remarquables sous la direction évidemment de Dominique Lego qui était présent sur le terrain comme toujours et c'est vraiment quelque chose dont on doit le remercier, mais également parce qu'avec lucidité il a su séquencer les choses qu'il devait faire. Il s'est précipité au centre de vidéo où il a pu voir le véhicule. Il a suivi le véhicule avec une certaine dextérité sans demande sur l'ensemble des caméras de la ville pour le retrouver dans l'heure et vraiment c'est quelque chose d'assez remarquable. Il a mobilisé ses collègues il a su utiliser la vidéovigilance il a su localiser le véhicule des agresseurs il a été présent sur le terrain et il a été encore là, en liaison constante avec Mickaël Bouttier, pour dire aux jeunes de rentrer chez eux. Donc c'est l'ensemble du poste que je remercie pour leur travail.

Je dirais que cette coopération entre les deux services de police nationale et municipale elle est exceptionnelle et je dirais à ceux qui l'envient qu'il suffit d'avoir une police municipale de grande qualité pour que la police nationale le reconnaisse et se mette à travailler avec elle.

Je souhaite évidemment que les agresseurs soient tous arrêtés, qu'ils soient condamnés à la hauteur de leur crime, puisque c'est un crime c'est une tentative de meurtre pour le moment qui ne doit pas être déqualifiée et requalifiée.

Pour répondre à cette situation sans attendre j'ai décidé de prendre différentes mesures et Julien Tristant est chargé de les exécuter.

- *La Gare SNCF de Val-de-Reuil sera équipée, dans les semaines qui viennent, en addition des équipements existants, d'une nouvelle caméra « dôme » avec différents objectifs permettant une couverture meilleure et à 360°.*
- *Le programme d'équipements de vidéo-vigilance de la commune, actuellement doté de 120 caméras et dont le nombre est en augmentation constante, et leur connexion à travers son centre de supervision urbaine avec les réseaux des bailleurs vont être intensifiés.*
- *Les recrutements de policiers municipaux (4 sont en cours) pour stabiliser les effectifs (compte tenu des départs en retraites ou des mutations) et les accroître seront accélérés. La police municipale de Val-de-Reuil demeurera la première de l'Eure par rapport au nombre de ses habitants.*

- Les travaux visant à limiter les accès au 133 et au 134 rue Grande conçus, avec le soutien décisif de 3F Normanvie, pour limiter les accès aux immeubles (par la voie et la rampe du parking Musarde d'une part, en direction de l'école du Pivollet d'autre part) seront accélérés et renforcés.
- Les prochaines opérations de renouvellement urbain (PNRU2 et futur PNRU3) devront faire une priorité encore plus grande à la sécurité.

D'autres dispositions doivent être prises à un niveau gouvernemental, comme le propose dans un projet de Loi le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez dont j'ai toujours eu, dans mes différentes fonctions, le soutien, ou départemental :

- L'excuse de minorité doit être réduite (les agresseurs avaient été de nombreuses fois avertis avant leur majorité).
- Les consommateurs de stupéfiants doivent voir l'amende qui les frappe portée à 500€
- Le port d'une arme blanche doit, non seulement, être réellement prohibé, faire l'objet d'une confiscation, mais aussi être bien davantage puni à Val-de-Reuil et à Louviers que par un simple rappel à la Loi, ce qui est aujourd'hui constaté. J'en ferai officiellement la demande au Procureur de la République.

De mauvaises habitudes doivent cesser :

- Il est inutile de réunir les CLSPD de chaque commune séparément et c'est évidemment une instance intercommunale, entre Val-de-Reuil et Louviers, comprenant, outre les élus et les services en charge de la sécurité, les directeurs d'établissements scolaires et les représentants des sociétés de transports qui doit désormais être constituée, sans crainte que « la délinquance rolivaloise contamine Louviers » pour reprendre une affirmation inexacte trop souvent entendue de la part de personnes localement investies de charges publiques, mais qui n'ont jamais été formées aux enjeux de sécurité.
- Il ne faut plus entendre que Val-de-Reuil disposant d'une police municipale efficace, aurait moins besoin que d'autres d'une présence soutenue de la police nationale, d'autant plus qu'elle ne bénéficie pas de l'assistance d'une compagnie de Gendarmerie.
- Alors que les chiffres de la sécurité sont meilleurs à Val-de-Reuil que dans la plupart des grandes communes de l'Eure, voire de leur totalité, et qu'ils continuent de s'améliorer, comme l'absence d'homicides en témoigne fort heureusement, ce qui n'est pas une situation que connaissent toutes les communes euroises, sans doute est-il temps de reconnaître les progrès accomplis (et les moyens alloués à cette mission) par Val-de-Reuil, plutôt que de s'en tenir aux rumeurs du siècle passé.

On peut par ailleurs déplorer que :

- Les élus de Val-de-Reuil ont pu avoir des contacts avec le Garde des Sceaux, mais aucun avec le tribunal d'Évreux, ni avec le parquet de celui-ci, depuis l'entretien d'installation du procureur général voici plusieurs années.
- Les effectifs du commissariat ont diminué d'un tiers depuis son inauguration avec 110 policiers.
- L'agglomération et la Ville de Louviers, de même que les communes du Vaudreuil et d'Incarville, pourtant en zone police, n'ont pas participé au financement du commissariat (ni de la caserne de pompiers ou à la sécurisation de la gare intercommunale), pas plus qu'à son entretien (parking, éclairage).
- Le directeur de la sécurité publique du département à l'orée de la récente campagne municipale, prenant la parole devant le conseil municipal de Louviers, sans le faire devant celui de Val-de-Reuil, ce qui était maladroit, n'a pas apporté un démenti plus ferme lorsque la presse locale lui a fait dire que « le problème de délinquance de l'agglomération était la dalle de Val-de-Reuil » propos qu'il m'a assuré n'avoir jamais eus.

Je veux remercier Mme Myriam Leheilleix, notre nouvelle sous-préfète, qui, dès sa première visite de la Ville, à l'issue de deux heures d'entretiens, m'a assuré, dans des termes très clairs, vouloir rapidement, efficacement, et durablement, en faire disparaître les trafics de stupéfiants.

Je veux dire ma très grande reconnaissance à M. Xavier Delarue, préfet de l'Eure, qui, après deux rencontres, l'une avec mes collègues de l'arrondissement aux Andelys, l'autre à l'occasion de la commoration du lâche attentat qui a coûté la vie, voici deux ans, à deux gardiens de l'administration pénitentiaire, sera dès le 22 mai à Val-de-Reuil.

Enfin j'invite chacun, acteurs ou commentateurs, à la prudence et à la retenue, les raisons de l'épouvantable agression dont Val-de-Reuil a pu être le cadre, pouvant être à la fois plus complexes que les conséquences, explication simpliste, d'une rivalité entre deux Villes. Faut-il rappeler que, même si elles pourraient équilibrer plus intelligemment comme un signe, comme un symbole, comme un exemple leur gestion intercommunale et le financement de leurs projets, plutôt que de faire de leur hypothétique fusion un nouvel objet de querelle, elles partagent sans difficulté, au quotidien, d'innombrables clubs sportifs, des emplois, des ressources, des services publics, des associations. De même, sans doute est-il trop tôt pour invoquer ici des incidents intra-communautaires qu'il n'y a manifestement pas lieu d'évoquer ou des trafics de stupéfiants qui ne seraient pas obligatoirement à l'origine du drame.

DÉVELOPPEMENT URBAIN

LOGEMENTS

○ **3F – Quartier du Mail**

- **Permis de construire** pour la construction de **145 nouveaux logements** délivré d'ici **quelques semaines**.
- 3F envisager de lancer la **commercialisation des 38 maisons en accession** dès le mois de **juin**.

○ **Le Logement Familial de l'Eure (LFE)**

- A racheté et démoli l'**ancienne jardinerie NATURA** voie de la Nation
- Vient de **choisir l'équipe** chargée de construire **2 résidences de 30 logements chacune**.
 - La **première** est une **résidence YELLOME**, filiale du groupe ACTION LOGEMENT spécialisée dans l'**hébergement des jeunes salariés sous contrat** (18 et 30 ans salarié en CDD, CDI, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, stagiaire rémunéré ou en mobilité professionnelle).
 - La **seconde** sera des **logements en location pour les classes moyennes (LLI)**.

COMMERCE

○ **Ilot 14**

- **Lancement de la seconde tranche** de travaux (3 cases commerciales coté Courtine).
- **Livraison** des bâtiments aux futurs occupants à l'**automne**.
- Pour **mémoire ACTION** va **déménager et s'agrandir**.
- Des **négociations** sont très avancées avec **DISTRICENTER**.
- Les **travaux d'aménagement intérieurs** du café italien « **Léonard** » et de « **OTACOS** » vont **débuter** pour une **ouverture** dès cet été.

- **Ancien Auchan**
 - Discussions en cours avec des repreneurs positionnés pour réhabiliter la case commerciale en nouveau commerces
- **Locaux situés à l'angle Avenue des Falaises/rue du Général Leclerc (MVR/Big mat pour les plus anciens)**
 - **M. FEMEL, entrepreneur** actuellement implanté au **Vaudreuil**, **vient de racheter les locaux** anciennement occupés par Handicap Normanvie (qui vient de déménager à l'hôtel d'entreprises des Clouets) pour **y installer son siège social**.
 - **Il va également implanter un cabinet d'experts comptables** et une **surface commerciale**.
 - Les travaux ont déjà débuté (toiture changée) et vont se poursuivre dans les semaines à venir.
- **Aldi**
 - Vient de démolir les anciens locaux de CMC/litrimarché, à la **limite d'Incarville**, pour y **créer un établissement** – le **second sur la ville**- tourné vers une clientèle Lovérienne.
 - Les travaux de construction vont débiter pour une **ouverture prévue en septembre**

RENOUVELLEMENT URBAIN

TRAVAUX NPNRU

- **Aménagements des espaces paysagers : Pas du Coq – Balcon Urbain**
 - Balcon urbain
 - **Reprise du chantier** depuis 3 semaines
 - **Fabrication en cours et hors site de l'escalier et des murs béton**
 - **Fin de chantier attendue pour septembre**, hors plantations
- **Création du parking Léo Lagrange**
 - **Parking livré** le 16 mars
 - 70 places de stationnement, dont 5 PMR
 - **45 arbres plantés**
 - Les **bornes de recharge électrique** seront **déployées avant l'été**, ainsi que les **lampadaires et bornes lumineuses**
- **Aménagement des voiries structurantes**
 - Route des Sablons
 - **Démarrage des travaux début avril** par l'entreprise VIAFRANCE
 - **Fin des travaux en juillet**
 - **Objet des travaux :**
 - ✓ **Rétrécissement de la chaussée à 6m,**
 - ✓ **Plantation de 40 arbres,**

- ✓ **Création de trottoirs** sécurisés en béton désactivé et de piste cyclable dédiée unidirectionnelle en béton ocre,
- ✓ **Création de plateaux ralentisseurs**

- Chaussée du Parc :

- Démarrage des travaux : **été 2026 pour 8 mois**

- **Rampe Dagobert : liaison piétonne entre la passerelle et la dalle**

- Objectif **démarrage au second semestre 2026**
- 5 mois de travaux
- **120m de longueur** permettant de **relier la gare au parvis de la mairie**
- 1500m² de terre végétale
- **28 arbres plantés** (chêne, olivier, amélanchier, ...)
- **3000 vivaces et arbustes**

AUTRES TRAVAUX

BÂTIMENTS

- **Rénovation du centre de loisirs de l'Eléphant**

- **Travaux démarrés** le 19 janvier
- Objectif des travaux :
 - **Rénovation intérieure** : remplacement des sols, plafonds, peinture, isolation thermique, équipements économes en énergie : radiateurs, luminaires, ...
 - **Ravalement extérieur**
 - **Création d'un abri vélo**
 - **De fin avril à fin juin, la cour sera intégralement réaménagée, avec le déplacement de l'entrée du côté de la voie du râble et la création de nouveaux stationnements.**
- Coût travaux : 315 000€

AIRES DE JEUX – TERRAINS SPORTIFS

- **Mousserons**

- **Terminé** : agrandissement et ajout de l'ancien jeu de l'école maternelle des cerfs-volants
- Création d'un sol souple
- **Ouverture après passage du bureau de contrôle** (prévu cette semaine)

- **Ecoquartier**

- **Travaux en cours** : Balançoire, tyrolienne, parcours
- Mobilier en robinier naturel
- **Ouverture prévue début juin**

- **Terrain multisport**

- A côté de l'école Victor Hugo
- **Installation en juillet 2026**

DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Mai à Vélo**

- La **seconde édition** de la **journée du vélo** s'est tenue le **dimanche 3 mai**
 - **Une centaine de participants**
 - Parc des Sports
 - La sortie Famille était complète
 - Les animations ont été très appréciées des grands et des petits (initiation BMX, vélos rigolos)
- **Challenge Geovélo jusqu'au 31 mai**
 - Téléchargez l'application et inscrivez-vous sur le challenge de la ville.
- **Bourse aux vélos par l'association Câble à Part** le samedi **23 mai** lors de l'évènement ville fleurie
- La **Maison du Vélo** sera **sur le marché** le **vendredi 29 mai** pour présenter les services proposés (location de vélos, ...)

- **Ville propre 2026 : vendredi 22 mai**

- Rendez-vous **sur le terrain bicross, voie coudée**
- De 9h30 à 12h et 13h à 16h30
- Tout le monde est invité à participer à cette **grande marche de nettoyage des déchets sauvages** : écoles, crèches, associations, entreprises, particuliers

- **Ville fleurie 2026 : samedi 23 mai de 9h à 18h sur la Place des 4 saisons**

- **50 000 fleurs** seront **distribuées aux habitants**, pour embellir la ville
- Sur le thème du jardin des 5 sens avec des créations réalisés par les agents des services techniques de la ville
- Un **marché artisanal et les associations rolivaloises**
- Exposition « Végétale » de l'atelier 110
- Restauration sur place

- **Explorateur de Mon Quartier**

- Vous avez **jusqu'au 31 mai** pour effectuer **l'inventaire de la faune et flore de votre jardin ou de votre quartier**
- Le **carnet d'exploration** est **disponible en mairie ou CCAS ou CTM**
- Rendez-vous au jardin !

CCAS – ACTION SOCIALE

- **Installation du Conseil d'Administration du CCAS**

Pour mémoire, collège des personnes qualifiées nommées au CA :

- **Monsieur Jean-Luc VIDAL**, Directeur de l'APF
- **Madame Louisa BELAGGOUNE**, Directrice de l'ASI
- **Monsieur Christophe THIESSE**, Directeur adjoint association l'Abri,
- **Monsieur Olivier LAGARDE**, gérant d'agence 3F Normanvie,

- **Madame Stéphanie LOUCHEL**, gérante d'ODS
- **Madame Déborah HENRY**, directrice du CIDFF, Droit des femmes et lutte contre les Violences Intrafamiliales,
- **Monsieur Raoul JOUET**, Principal du Collège Alphonse Allais,
- **Madame Lydie ROUSSEAU**, au titre de personne qualifiée justifiant d'une expérience dans le domaine de l'action sociale notamment en qualité de membre associative.
- **Le Banquet des seniors**
 - Participation qui devrait être record (680 convives attendus).
 - Taux de participation +50% entre l'année 2019 et cette année.

EMPLOI

- **Agenda Hub de l'Emploi.**
 - **Recrutement POLICE NATIONALE**
 - Le 19 mai 2026
 - **13 femmes dont 8 sont issues de familles monoparentales du groupe DEFI JOB**
 - Sont en stage chez Les Rivallières, Compass, CIAS, Département, Ages et vie, etc...
 - Du 18 au 29 mai 2026
 - **JOB FOR YOU avec RAS INTERIM**
 - Sur le marché de Val-de-Reuil + de 20 postes sur la restauration, le transport et la logistique.
 - Le 22 mai 2026
 - **Information collective**
 - L'Alternances dans le secteur industriel avec le **GRETA Normandie**.
 - Le 28 Mai 2026
 - **SESSION DE RECRUTEMENT avec RAS intérim**
 - **Préparateurs de commande et téléopérateurs**, une vingtaine de poste proposés.
 - Le 11 juin 2026
 - **LA MARCHE DE L'EMPLOI avec PART'NAIR intérim**
 - Le 11 juin 2026
 - **JOB FOR YOU avec SUP'INTERIM.**
 - Le 19 juin 2026

PETITE ENFANCE

- **Fête de fin d'année dans les structures petite enfance :**
 - Crèche des Noés : 24 juin de 16h à 18h
 - Crèche des Pivollet : 25 juin de 16h30 à 19h
 - Crèche Familiale : 26 juin de 17h à 19h

ENFANCE / JEUNESSE

ENFANCE

- **Ouverture des inscriptions séjours**
 - Du **12 mai 2026 jusqu'au 29 mai 2026 via le portail famille.**
 - **Destination : Isigny le Buât** sur la base de loisirs de la Mazure) en vallée de la Célune, dans la Manche à 21 kms du Mont Saint-Michel et d'Avranches.
 - **3 séjours** pour les **12-14 ans** du 6 juillet au 12 juillet 2026, les **9-11 ans** du 20 au 24 juillet 2026 et **6-9 ans** du 27 juillet au 31 juillet 2026.
 - **Activités** : Plage, Canoë-Kayak, visite et traversée de la baie du Mont Saint-Michel, initiation au tir à l'arc, Slackline, veillées, animations
- **Ouverture des inscriptions estivales des centres de loisirs**
 - **Du 12 mai 2026 et jusqu'au 20 juin 2026**
 - Juillet 2026 : Voie Blanche, Trésorerie et Cerfs-Volants.
 - Août 2026 : Trésorerie et Voie Blanche.
- **Animations**
 - **Ateliers culinaires Intergénérationnels avec le Conseil des sages et l'Espaces.**
 - Du 27 mai au 24 juin 2026
 - Fêtes **Inter centres élémentaires** « Chasse aux trésors » au centre de loisirs de la Trésorerie.
 - 17 juin 2026
 - **La Fête des mercredis** : restitution des productions de l'année MJA ouverte aux familles le 24 juin 2026, le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les élémentaires

JEUNESSE

- **Agenda de la Structure Information Jeunesse**
 - **Permanence au lycée Marc BLOCH.**
 - Le 7 juin 2026
 - **Les ateliers au lycée :**
 - **Santé mentale** : Les 19 mai et 9 juin 2026
 - **Développer ses compétences psychosociales** les 5 et 7 mai 2026
 - **Lutter contre le décrochage scolaire** : les 27 mai, 3 et 10 juin 2026

NUMERIQUE

- La **nouvelle Cyber base « Rotonde – Espace Numérique »**
 - Un espace public numérique moderne, accessible et structurant pour le territoire
 - Les **horaires** :
 - Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 - 12h et 13h30 - 17h30,
 - Le samedi de 10h - 12h sur projets spécifiques.

SPORT

○ Labellisations

○ Gymnase du Parc

- La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives lui a décerné le **niveau 4 Futsal**.
- Incidence : permet l'accueil de compétitions de niveau départemental jusqu'en février 2036

○ Bortis Trail

- Manifestation organisée par le VRAC
- La 6^{ème} édition aura lieu le dimanche **14 juin 2026**
- A reçu le label « Développement durable, le sport s'engage » décerné par le Comité National Olympique et Sportif Français.
- **1200 participants** sont attendus (*452 inscrits au 23/04*)
- **5 courses adultes** (5km – 10km – 18km – 28 km + 8km randonnée) / 2 courses enfants (1km – 2km)
- Remise des Récompenses vers 11h45

- La vie des clubs/Calendrier

○ Lutte

- **Championnats de France de Lutte Libre Jeunes**
- **Samedi 11 et dimanche 12 avril** - Stade couvert Jesse-Owens
- Organisés par la **Fédération Française de Lutte** en partenariat avec le **VROL**
- U15 – U17 – U20 masculins
- **492 participants** sur l'ensemble de la compétition (300 le samedi / 192 le dimanche)

○ Badminton

- **Vik In Bad**, organisé par le **BVRL**
- **Samedi 11 et dimanche 12 avril** – Gymnase Alphonse-Allais
- **254 joueurs** de toute la Région, dont 35 du BVRL / 338 matches joués sur le week-end
- **Assemblée générale** du club le **vendredi 12 juin**, à partir de 18h30 - Salle des Récompenses – Complexe Léo Lagrange

○ Championnats de France UNSS – Gymnastique

- **4 et 5 mai** à Arques (Pas-de-Calais)
- **2 équipes du Collège Michel de Montaigne** sélectionnées : une équipe féminine, composée de 4 jeunes filles dont 2 Rolivaloises, 1^{ère} aux championnats académiques, et une équipe masculine, composée de 4 garçons dont un Rolivalois, 2^{ème} aux académiques

○ Concours Hippique National « Hunter is so chic »

- Organisé par l'association des Mottes
- **Du 8 au 10 mai** – Ferme de la Motte
- Manche officielle du circuit Normandie de hunter.
- **Athlétisme - 2^{ème} tour Interclubs**
 - **Dimanche 17 mai** – Saint-Renan (Finistère)
 - **70 athlètes du VRAC** ont participé.
 - Pour **préparer la compétition, stage à Angers, pour 25 athlètes**, lors des congés de printemps, avec le soutien logistique de la Ville (transport).
- **Pagaie Passion**
- **Participation du club à l'opération « Tous dehors » le 23 mai.** L'opération consiste à remonter la Seine en kayak de Venables à Poses, ouverte aux pratiquants « loisirs » et « confirmés ».
- **Sélectif InterRegions de Canoë-Kayak, samedi 6 et dimanche 7 juin - 13h – 18h / 10h – 17h – base de kayak**
 - Epreuve « Classique » : 4 Km / Epreuve « Sprint » : 300m
 - Remise de récompenses vers 12h, dimanche 7 juin
- A noter : le club compte une **nouvelle recrue. Gaëtan Rousseau** a quitté son club de Niort pour rejoindre celui de Val-de-Reuil. Il est **vice-champion du monde U23 de canoë-kayak et figure parmi les trois meilleurs jeunes français.**
- **Tournoi de Futsal organisé par Val Mix Cité**
 - **Dimanche 24 mai** – Gymnase Alphonse-Allais
 - **Val Mix Cité s'engage auprès de l'association SCD-Nor (Solidarité Contre la Drépanocytose en Normandie), dont le Président est Rolivalois.**
 - **Tournoi dont les bénéfices seront reversés à l'association.**
 - Auparavant, le **vendredi 27 avril, soirée spéciale de sensibilisation au cinéma « Les Arcades »** organisée par Val Mix Cité en lien avec **l'association SCD-Nor**, avec la projection de « **Au-delà de la douleur** », suivie d'un échange avec un professionnel de santé.
- **Open de Ju-Jitsu Brésilien**
 - **Samedi 30 mai**, de 9h à 18h – **Complexe Léo-Lagrange**
 - Organisé par **France Judo** en **collaboration** avec le **Judo des 2 RIV**
 - **350 compétiteurs** sont **attendus** en catégories Jeunes, Adultes et Masters
- **Cross de l'EPIDE**
 - **Jeudi 4 juin** – Stade extérieur / Forêt de Bord
 - **Départ 11h** - Remise des récompenses vers 12h30
 - Village avec quelques partenaires pour échange avec les jeunes de l'EPIDE sur des projets professionnels ou de formation
- **Journées Portes Ouvertes du club d'aviation légère**

- **Samedi 6 (14h-18h) et dimanche 7 juin (10h-18h) – Base ULM**
- Découverte de l'aviation légère et ULM / Vols découverte et simulateurs de vols

○ **Racketlon**

- **Samedi 13 et 14 juin – Parc des Sports**
- Organisé par le **Team Squash Rolivalois** et le **Badminton Val-de-Reuil Louviers**
- Tournoi des 4 raquettes : Tennis de Table – Badminton – Squash – Tennis

○ **Tournoi de Football Féminin**

- **Samedi 13 juin – Terrains de football Honneur et Synthétique**
- Organisé par le FCVR

○ **Championnats Régionaux Athlétisme**

- **Samedi 20 et dimanche 21 juin – stade extérieur**

○ **Cross inter-labos**

- Organisé par **Sanofi Pasteur**
- **Jeudi 25 juin – Stade extérieur / Forêt de Bord**
- Départ à 17h30
- 450 participants sont attendus

○ **Basket**

- **L'équipe U15 du DBVR est championne de l'Eure !**

○ **Boubou Cup**

- Tournoi de **football Jeunes** ; 240 joueurs attendus
- **Dimanche 5 juillet, de 10h à 18h** – Terrains de Football honneur et synthétique
- Organisé par l'association « **Génération Ambitieuse** » présidée par **Abou Camara**
- Remise des Récompenses vers 18h30

○ **Piscine Alice-Milliat**

○ **« Lâcher de clowns »**

- **Dimanche 14 juin, de 10h à 11h30**, de drôles de baigneurs divertiront les nageurs du dimanche !
- Opération proposée par l'association « **Les Petites Mains** »
- Entrée au prix habituel d'une entrée piscine.

CULTURE

○ **Arsenal**

- **Option théâtre**

- Prochaine **rentrée scolaire**, ouverture de **l'option théâtre** au lycée **Marc-Bloch**, avec le soutien de la Proviseure, d'Emilie Gallais, professeure et de Corinne Licitra.
- L'**Arsenal** est désigné comme **structure culturelle porteuse** de cette option.
- Deux **groupes** vont bénéficier de l'option : des élèves de **seconde** et un groupe de **1^{ère}/Terminale**.

○ **Les Tréteaux de France**

• **Spectacle « La Renarde »**

- Mercredi **20 mai – Jardin sportif**
- **2 représentations gratuites**, une à 10h, une à 14h (sans inscription).
- Spectacle **tout public** qui mène une jeune renarde du fast-food d'une zone périurbaine vers la quête d'un refuge tranquille : entre poulaillers industriels, centrales nucléaires et cimetières ensauvagés, elle va découvrir bien des aspects drôles et étranges de notre modernité.

○ **Médiathèque**

- **Exposition** sur le **street art** du **19 mai au 6 juin**, avec un atelier spécifique le 3 juin
- Finale du **Prix des Incorruptibles** le **vendredi 5 juin**.
- Un **atelier IKEBANA (art floral japonais)** pour ados-adultes, le **samedi 6 juin**.
- Lancement de la **manifestation nationale « Partir en Livre »** le **mercredi 17 juin**.
- **Atelier d'écriture** et de **fabrication de « super héros »**, le **mercredi 24 juin**.
- **Histoires de « Super héros »**, **mercredi 1^{er} juillet**, sur la place aux Jeunes, devant la médiathèque, sur des transats.

○ **Fête de la Musique – 21 juin**

- **Esplanade du Conservatoire – de 16h à 22h**
- Ouverture par une « **Boum des enfants** », suivie d'un **focus sur le plateau Rap & Zouk** avec les groupes locaux ADC, TAYRON, K2N et LLG, puis d'un **focus sur les groupes de musique et de chant du Conservatoire**, avant le **concert du groupe TOO-T** (5 musiciens, dont un Rolivalois, tous issus du Centre des Musiques Didier Lockwood, registre pop/variétés tout public)

○ **Factorie**

○ **Retour sur concours de slam**

- Mercredi **29 avril**
- Aurélie Lefebvre, représentant de la Ville au sein du jury.

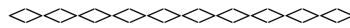
○ **Festival Poésia « Partons à la dérive »**

- Du **vendredi 29 au dimanche 31 mai**
- 14 poètes, 4 maisons d'édition, 13 associations, 5 festivals associés...
- **Ouverture à la MJA** sur le thème « **Que les mots dansent à la MJA !** », autour d'une battle de danse, une scène slam/rap, un concert « Poète X Batteur »
- Suivie le **samedi et le dimanche, sur l'île du Roy**.

Au **programme** : atelier d'écriture, concerts, expositions, projection cinéma avec le concours de l'association « Sous le Soleil Exactement ».

AUTRES EVENEMENTS

- **Repas Partage de la Fraternité**
 - Dimanche 31 mai sur le parvis Jean-François BERGENEAU
 - Organisation conjointe avec les 80 ans du Secours Catholique et la fête de la paroisse
- **Foire à tout du Comité des Fêtes**
 - Dimanche 7 juin sur la place des 4 Saisons
- **Fête des Familles**
 - Organisée par Val Mix Cité
 - Dimanche 28 juin – Parc Sud
- **Jardins d'été**
 - Du 07 juillet au 1^{er} août – au jardin sportif
 - Du mardi au samedi de 14h30 à 19h
 - 2 veillées par semaine, les mercredi et vendredis jusqu'à 21h
 - Univers tourné vers **les légendes des forêts**



Délibération N°01

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Celle-ci étant intervenue le 21 mars 2026, le règlement intérieur annexé à la présente délibération vient préciser pour la mandature à venir, l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 31 voix pour

1 vote contre (Lény Rabotot)

- **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal pour la mandature 2026-2033

Intervention de M. Lény Rabotot :

« Il me semble que la jurisprudence, mais peut-être que je me trompe, a retenu cette possibilité de limiter le temps de parole à 3 minutes. Enfin, il faudrait se renseigner. Il me semble en plus que ça ne peut pas se faire. Il peut y avoir sur plusieurs questions un temps de parole plus conséquent, même sur la même question, d'ailleurs. Je propose également que nous puissions aller au-delà de ce que propose la loi, parce que vous l'avez dit, M. Coquelet, nous avons ici une retranscription du Code

général des collectivités territoriales, mais nous pouvons aller plus loin, notamment, pourquoi pas, en permettant au public de participer au Conseil municipal. Alors, c'est légalement possible en interrompant la séance de manière très brève et que quelqu'un dans le public puisse prendre la parole. Et nous, après, au Conseil municipal, nous puissions lui répondre de manière tout à fait légale. Nous pouvons aussi prendre des dispositifs afin de permettre d'examiner, ici, des pétitions, dans le cas où, par exemple, un quart des inscrits sur les listes électorales la signent, la possibilité aussi de nous révoquer, ou bien d'engager un référendum d'initiative citoyenne. Et là, j'ai bien dit citoyenne, donc je considère, à titre personnel, que nous sommes citoyens à partir de 16 ans, et y compris quand nous ne sommes pas de nationalité française, et c'est possible à partir du moment où, par exemple, 10 % des habitants se constituent ensemble pour pouvoir proposer ce référendum. La possibilité aussi de mettre en place des conseils de quartier, citoyens, de proximité, en permettant la mise en place concrète, donc c'est-à-dire des dispositifs de garde d'enfants, parce que sinon, nous allons constater que ces conseils sont composés majoritairement d'hommes, étant donné que les femmes, dans la société française patriarcale, s'occupent des tâches de reproduction sociale, telles que les féministes marxistes l'ont développée il y a quelques décennies maintenant. Et donc, nous donner les moyens concrets d'avoir des dispositifs de démocratie participative, il me semble que ça pourrait faire consensus ici, et voilà mes propositions que je vous sou mets aujourd'hui. Merci. »

M. le Maire :

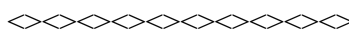
« Merci monsieur Rabotot. Pour répondre très rapidement sur les 3 minutes, je pense que vous avez vu que c'est quand il y a de l'abus qu'on applique la règle. Mais quand il n'y a pas d'abus il n'y a pas de règle, chacun peut s'exprimer ainsi qu'il le veut. Je pense que la gestion du conseil municipal est assez bienveillante en règle générale et si chacun respecte les règles qui sont les règles de la bonne entente, du dialogue, de la compréhension et du respect de chacun, on y arrivera et donc nous n'avons pas l'intention de ne pas vous donner la parole, aussi nombreuses soient les fois où vous la demanderiez, aussi longues que soient vos interventions, à condition qu'elles demeurent dans un espace de temps raisonnable.

La deuxième chose ; interrompre pour donner la parole au public. Il n'en est pas question. On le fait déjà, mais il n'est pas question qu'il y ait un dialogue. Je vais vous expliquer pourquoi. Parce que c'est une conception de la République. On a un mandat, il est représentatif et il nous délègue un pouvoir pour un certain nombre d'années. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce pouvoir par des contre-pouvoirs permanents. On n'est pas sous le régime de l'élection permanente, du suffrage permanent et du vote permanent. Toutes les pétitions de la terre peuvent exister et, ce qu'il y a de bien à Val-de-Reuil, c'est qu'une pétition qui engagerait un certain nombre de gens, il m'étonnerait beaucoup qu'elle ne soit pas vue au conseil municipal. Donc c'est sur ce type de règles que nous sommes.

Pour le reste moi je suis contre. Ce n'est pas la vision que j'ai, ni de la république, ni de la démocratie. On n'est pas sous un conseil de quartier, un conseil de pétition un référendum permanent. La citoyenneté : je n'ai pas la même définition de la citoyenneté que vous. La citoyenneté c'est quand même consubstantiel à la république, à notre pays, à la patrie. Donc il y a un certain nombre de règles comme être de citoyenneté européenne pour participer à certaines élections. La règle que nous avons mise en œuvre à Val-de-Reuil est nous regardions davantage qui était rolivalois que qui était français ou que qui ne l'était pas. C'est la règle que nous respectons pour les conseils de quartier.

Le problème c'est que n'étant pas obligatoirement un marxiste, j'ai remarqué qu'il y avait plus de femmes que d'hommes dans ces conseils, ce qui est juste un démenti total de ce que vous venez de dire. Et si je puis me permettre, sur l'observation d'un élu qui a une petite expérience, ce qu'on voudrait plutôt faire c'est de dire aux hommes que la représentation sociale citoyenne municipale n'est pas simplement le fait des femmes mais doit être la leur aussi. Il ne m'a pas échappé que ce sont les mères qui accompagnent souvent leurs enfants à l'école, qui s'occupent des devoirs et qui font attention mais il se trouve que par cette association négative on aboutissait à un phénomène positif c'est que par cette espèce de prise de l'école comme une prise de la Bastille on avait aussi une prise de la décision,

une prise de la présence, une prise de l'opinion, une prise du débat par ces mêmes femmes. Celles qui s'impliquaient dans la vie publique, par le truchement de l'école, en fonction de ce que vous avez dit de la séparation genre et des tâches qui ne date pas d'hier et auquel il faut vraiment faire tous nos efforts pour essayer de mettre fin, aboutissaient à un phénomène : c'est qu'il y avait plus de femmes qui s'exprimaient, qui donnaient leur opinion, qui participaient de la décision. Je remarquerai d'ailleurs que c'est ce qui s'est passé il n'y a pas très longtemps encore, lors de la suppression possible que nous avons évité d'un certain nombre de classes à l'école du Pivolle, où le groupe qui s'est créé était largement composé de femmes. Donc je vois souvent plutôt les femmes comme les détentrices de la conscience politique du ménage, que les hommes dans une séparation genrée qui ne me convient pas davantage. J'aimerais mieux que tout le monde à égalité se préoccupe de la commune. Merci pour ces intéressantes propositions, dont j'ai cru voir parfois l'écho dans d'autres communes basées sur un programme politique national dans la perspective d'une élection présidentielle qui ne tardera pas. »



Délibération N°02

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES SYNDICATS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES EXTÉRIEURS

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal de la Ville de Val-de-Reuil, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est compétent pour désigner ses représentants au sein des différentes commissions communales et organismes extérieurs. Ces désignations permettent d'assurer le bon fonctionnement des instances consultatives et décisionnelles, tout en garantissant une représentation pluraliste des élus locaux.

À la suite de l'installation du Conseil municipal et dans un souci de continuité du service public, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des syndicats, associations et organismes extérieurs suivants :

1/ Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT, créée par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), évalue les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité.

- 2 titulaires :
 - Jean-Jacques Coquelet
 - Benjamin Marc

2/ Conseil d'Administration du Centre de Gestion 27 (CDG27)

Le CDG assure des missions relatives au recrutement et à la gestion des statuts et carrières des agents territoriaux. Il organise également les

concours de la fonction publique et est compétent en matière de santé au travail, de déontologie ou encore de laïcité.

Il est dirigé par un conseil d'administration, composé de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés.

- Titulaire
 - o Jean-Jacques Coquelet

3/ Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique, créé en 2014, a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit sur l'ensemble du département.

- Titulaire
 - o Aurélie Lefebvre

4/ Comité territorial des élus du Groupement Hospitalier du Territoire

Le GHT, c'est une stratégie collective médico-soignante mise en œuvre au sein d'un territoire et au service de la prise en charge des patients. Cette stratégie collective est formalisée dans un projet médico-soignant partagé conçu par les professionnels pour leurs patients et garantit une offre de proximité, de référence et de recours.

Il convient de nommer un représentant élu de la Ville pour siéger au sein du comité territorial (COTELS).

- 1 titulaire : Inci Altuntas

5/ Association Epireuil

L'association Epireuil est une épicerie sociale dont la vocation est d'apporter une aide alimentaire de base aux familles connaissant des difficultés financières passagères.

L'épicerie sociale Epireuil est labellisée Point Conseil Budget (PCB) et, à ce titre, propose un diagnostic et un accompagnement gratuits, personnalisé et confidentiel en matière de gestion budgétaire et de surendettement.

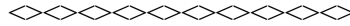
- 1 titulaire : Rachida Dordain

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 31 voix pour

Et 1 abstention (Lény Rabotot)

- **APPROUVE** les désignations des représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats, associations et organismes extérieurs précités.



Délibération N°03

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque Commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires ;
- Et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

En conséquence, nous devons donc transmettre une liste de 32 noms parmi lesquels la Direction Départementale des Finances Publiques retiendra 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal,

- **DE DESIGNER** les personnes suivantes :
- Naoufal AATALLA
- Susan BARBER
- David BARTHAN
- Catherine BATAILLE
- Maamar BIRROU
- Yves BOURGEAUX

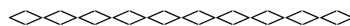
- Jean-Pierre BRIAULT
- Thomas BRICNET
- Cyril CHEVALIER
- Thierry DAMANCE
- Pascal DURAND
- Philippe DUHAMEAUX
- Alain EUZEN
- Michel FREMONT
- Elise FRIBOULET PERRIER
- Chantal FRUIT
- Marie-Christine GROLAUD
- Mohamed IDRISSE
- Thierry LECHEVALIER
- Ludovic LECOQ
- Patrick LE FUR
- Xavier LEMOULT
- Virginie LESAGE
- Anaëlle LETELLIER
- Sylvie LOZE
- Elhoussaine OUHLISSE
- Annick PLICHET
- Pierre PORTIER
- Rose BAKANG
- Jacqueline RALANTOARITSIMBA
- Yvette REBOURS
- Laurence SAMMARTANO

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 31 voix pour

Et une abstention (Lény Rabotot)

- **APPROUVE** la désignation des personnes précitées.



Délibération N°04

COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 – DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

La Ville de Val-de-Reuil est ainsi concernée par 3 sites :

- le site Natura 2000 FR2300126 « **Boucles de la Seine Amont, d'Amfreville à Gaillon** » ;
- le site Natura 2000 FR2312003 « **Terrasses Alluviales de la Seine** » ;
- le site Natura 2000 FR2302007 « **Iles et berges de la Seine dans l'Eure** ».

Les comités de pilotage de ces sites se réuniront dans les prochains mois. En tant que membre de ces Copil, la Ville doit désigner pour chacun deux représentants (un titulaire et un suppléant).

Ces mandats permettent aux représentants de la collectivité, le cas échéant, de présenter leur candidature intuitu personae à la présidence des comités de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage des sites Natura 2000, et de participer aux votes.

Sur la base de ces éléments,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** l'article L414-2 du Code de l'Environnement,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants suivants :

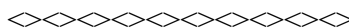
- Pour le site Natura 2000 FR2300126 « Boucles de la Seine Amont, d'Amfreville à Gaillon » ;
 - Titulaire : Anne-Cécile Vincent
 - Suppléante : Stéphanie Rousselin
- Pour le site Natura 2000 FR2312003 « Terrasses Alluviales de la Seine ;
 - Titulaire : Anne-Cécile Vincent
 - Suppléante : Stéphanie Rousselin
- Pour le site Natura 2000 FR2302007 « Iles et berges de la Seine dans l'Eure ».
 - Titulaire : Anne-Cécile Vincent
 - Suppléante : Stéphanie Rousselin

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **APPROUVE** les désignations de Mme Anne-Cécile Vincent (titulaire) et Stéphanie Rousselin (suppléante)

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération N°05

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT 3F – REHABILITATION DE 123 LOGEMENTS

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du NPNRU2, 3F NORMANVIE a pour projet la réhabilitation thermique et résidentialisation de 123 logements collectifs situés Place aux jeunes.

Cette opération sera financée par un emprunt pour un total de 3 994 447,00 euros.

Le 10 février 2026, 3F NORMANVIE a sollicité la commune pour une garantie d'emprunt à la hauteur de 50 %.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

- Demande de garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 994 447,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la lettre avenant n°622 apportant modification du dossier n°183945 constitué de deux lignes de prêt. Une 1^{ère} ligne de prêt n° 5700045 d'un montant de 2 531 947,00 euros, pour laquelle la garantie de la collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de 1 265 973,50 euros. Une 2^{ème} ligne de prêt n°5700044 d'un montant de 1 462 500,00 euros pour laquelle la garantie de la collectivité est à accorder à hauteur de la somme en principal de 731 250,00 euros. Toutes deux augmentées de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit dossier est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- La garantie est à accorder pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

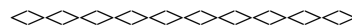
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

- **Vu** l'article 2305 du Code civil ;
- **Vu** le contrat de Prêt N° 183945 en annexe entre :
3F NORMANVIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

- Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 994 447,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la lettre avenant n°622 apportant modification du dossier n°183945 constitué de deux lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal 1 997 223,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de garantie d'emprunt.
- Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

- **APPROUVE** la délibération proposée par M. le Maire



Délibération N°06

CULTURE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : ATTRIBUTION DEUXIÈME ÉCHÉANCE ET SOLDE DES SUBVENTIONS 2026

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal,

La culture est une priorité pour la Ville de Val-de-Reuil, considérée comme un levier essentiel de cohésion sociale et d'épanouissement collectif. Au quotidien, la municipalité agit pour rendre l'art accessible à tous les Rolivalois, en accompagnant les familles dans la découverte de pratiques culturelles variées et en favorisant une fréquentation régulière

des cinémas, théâtres et musées. Ces initiatives, créant du lien et stimulant la curiosité, renforcent le vivre-ensemble et l'inclusion sur le territoire.

Cet engagement s'appuie sur un partenariat solide avec les associations culturelles locales, soutenues à la fois matériellement et financièrement par des conventions pluriannuelles. Ces accords, en sécurisant le montant des subventions et leur calendrier de versement, permettent aux acteurs culturels de mener des projets ambitieux et accessibles, au bénéfice de tous les habitants.

Dans un contexte préélectoral, afin d'assurer la stabilité financière des structures culturelles du territoire tout en garantissant une gestion rigoureuse des fonds publics, il a été procédé lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2025 (délibération n°25/12/08), au vote des subventions pour l'année 2026. Conformément aux conventions signées, les structures culturelles ont perçu, dès le premier trimestre 2026, un premier versement correspondant à un tiers du montant annuel alloué.

Conformément aux conventions pluriannuelles signées et aux décisions prises en Conseil Municipal, il est proposé de procéder au vote de la deuxième échéance et du solde des subventions 2026 pour les associations suivantes :

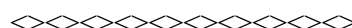
Association	Subvention annuelle	1 ^{ère} échéance perçue	2 ^{ème} échéance (à l'issue du vote)	Solde (septembre 2026)
Association Arsenal	580 000 €	194 000€	193 000 €	193 000 €
La Factorie – Maison de Poésie Normandie	24 000 €	8 000€	8 000 €	8 000 €
Compagnie Beau Geste	25 000 €	8 300€	8 300 €	8 400 €
Cinéma Les Arcades	90 000 €	30 000€	30 000 €	30 000 €
Association AVEC	12 000 €	4 000€	4 000 €	4 000 €

M. Lény Rabotot a quitté la salle pendant le rapport de la délibération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **OCTROIE** les subventions telles que portées sur le tableau précédent ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.



Délibération N°07

CULTURE – FESTIVAL CIN'ÉTÉ – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « SOUS LE SOLEIL EXACTEMENT »

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal,

Depuis un quart de siècle, le Festival Cin'Été, se distingue comme le seul événement de ce type en France à allier, chaque été, ateliers d'initiation aux métiers du cinéma le jour et projections en plein air le soir, entièrement offerts aux Rolivalois. Imaginé par Jean-Claude Bourbault et aujourd'hui porté par Jérémie Sassin et l'association « Sous le Soleil exactement », ce festival transforme l'ancien terrain de bi-cross Voie Coudée en un lieu de rencontres, d'apprentissage et de partage, sous le thème 2026 : « L'art est le plus court chemin d'un homme à l'autre ».

Avec 3 992 participants en 2025, le Festival Cin'Été est bien plus qu'un simple événement : c'est un marqueur identitaire pour Val-de-Reuil. Pendant un mois – 33 soirées – il offre aux familles, aux jeunes et aux moins jeunes, surtout à ceux qui ne partent pas en vacances, une parenthèse enchantée où se mêlent découverte artistique, échanges intergénérationnels et moments de convivialité. Les ateliers du jour permettent de s'initier aux coulisses du 7e art, tandis que les séances du soir, sous les étoiles, créent une expérience collective rare, où le cinéma devient un vecteur de lien social. La programmation diversifiée autour de trois axes, films de répertoire, « Madeleines » et films récents, est également portée par des spectacles en ouverture de plusieurs soirées qui permettent de découvrir d'autres formes artistiques.

Le Festival Cin'Été se distingue aussi par son modèle économique original et solidaire :

- Un financement tripartite : subventions publiques, participation des bailleurs sociaux (via l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties) et mécénat privé.
- Un engagement fort de la Ville : outre le soutien technique et logistique apporté par la collectivité, la Ville assure, par le versement d'une subvention proposée à hauteur de 7 000 €, la possibilité d'engager les dépenses nécessaires au démarrage du festival, sans attendre les participations perçues par le biais du mécénat.
- Une accessibilité totale : gratuit, ouvert à tous, et conçu pour les publics éloignés de la culture.

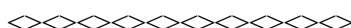
À l'heure où les salles de cinéma peinent à attirer le public, le Festival Cin'Été prouve qu'une autre voie est possible : celle d'un cinéma vivant, participatif et ancré dans son territoire. En célébrant sa 25e édition en 2026, il confirme son statut d'exception culturelle, à la fois fédératrice,

inclusive et audacieuse – un exemple à suivre pour ceux qui croient encore au pouvoir du cinéma comme outil de cohésion et d'émancipation. D'ailleurs, les articles et interviewes qui rendent compte, chaque année, de Cin'été, soulignent ce caractère exceptionnel.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement, à l'association « Sous le Soleil Exactement » d'une subvention d'un montant de 7 000 euros.



Délibération N°08

JUMELAGE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE DANTHIADY EN FRANCE (ARDF)

Mme Jeanne Pouhé expose au Conseil municipal,

Depuis sa création en 1971, l'Association des Ressortissants de Danthiady en France (ARDF) s'efforce de favoriser le lien social, d'encourager le partage et de proposer des temps de rencontre accessibles à tous.

Depuis 1998, la Ville de Val-de-Reuil entretient une relation étroite avec cette association dont elle partage les valeurs de solidarité, de convivialité et d'inclusion.

Ainsi, l'ARDF participe de manière régulière aux actions organisées par la Ville : forum des associations, Téléthon, Jardins d'été, et participe également au Marathon-Ekiden Seine Eure.

L'ARDF est surtout le support d'une coopération décentralisée avec la Ville de Danthiady, au Sénégal. Elle organise des actions de solidarité internationale soutenue par la Ville :

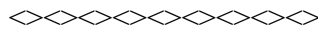
- **L'édification d'un centre de santé à Danthiady, inauguré en 2011, en présence de Monsieur le Maire ;**
- Le Projet Eau et Assainissement de Danthiady lancé le 17 août 2014 ;
- Le projet de gestion des ordures ménagères de Danthiady, lancé en 2024, visant à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le soutien que la Ville apporte se matérialise notamment par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 2000 euros.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **APPROUVE** le versement, à l'Association des ressortissants de Danthiady en France, d'une subvention de 2000 € pour l'année 2026, correspondant à la somme de la subvention annuelle.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026



Délibération N°09

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2026 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. Christophe Cornilleau expose au Conseil municipal,

Lors de la séance du 13 décembre 2025, le Conseil municipal de Val-de-Reuil a réaffirmé sa volonté d'accompagner et de soutenir les associations sportives en attribuant des montants partiels de subvention aux associations qui bénéficient habituellement d'une subvention d'un montant supérieur à 1 501 €. Le principe a été le suivant :

- Versement d'un tiers de la subvention habituellement attribuée, pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 5 001 € ;
- Versement de 80 % de la subvention habituellement attribuée, pour les associations bénéficiant d'une subvention de 1 501 € à 5 000 € ;
- Versement intégral pour les associations qui perçoivent un montant inférieur à 1 500 €.

Il s'agissait non seulement de permettre aux associations sportives de disposer d'une avance de trésorerie, dès les premiers mois de l'année, pour ne pas les mettre en difficulté dans le bon déroulement de leur saison, tout en permettant, démocratiquement, à la nouvelle municipalité de disposer de marges de manœuvres et de décisions. La délibération du 13 décembre précisait : *« l'attribution de subventions complémentaires ou exceptionnelles sera appréciée par la future majorité municipale, après le scrutin de mars, et au regard des recettes réelles de la collectivité et des marges de manœuvres financières constatées alors. »*

Les contraintes budgétaires sont réelles car à la baisse de la compensation, par l'Etat, d'exonérations fiscales accordées aux entreprises s'ajoutent les effets de la crise au Moyen-Orient sur l'inflation. Pour autant, Val-de-Reuil entend maintenir ses soutiens financiers directs et indirects, qui se traduisent par une subvention de fonctionnement, par la mise à disposition gratuite de l'ensemble des équipements et par l'accompagnement quotidien des agents municipaux.

S'agissant des soutiens financiers, ils correspondent aux éléments contenus dans les conventions conclues au début de l'année 2025, pour une durée de deux ans, avec les associations sportives. Les avenants aux conventions adoptés en décembre 2025 autorisent le versement de ces subventions complémentaires.

Par ailleurs, la Ville propose de renouveler la subvention exceptionnelle qu'elle accorde à l'Association de la Motte pour l'organisation du concours hippique « Hunter is so chic » qui a lieu sur le site de la Ferme de la Motte, en mai, chaque année. Lors de l'édition 2026, l'événement a franchi une étape en accueillant une manche officielle du circuit Normandie de hunter.

Le tableau ci-dessous recense les montants qu'il est proposé d'accorder.

Associations	Montant de la subvention de fonctionnement en 2025	Montant versé après le Conseil municipal du 13/12/2025	Proposition de montant de la subvention complémentaire 2026
Football Club Val-de-Reuil (FCVR)	60 000 €	20 000 €	40 000 €
Val-de-Reuil Athlétique Club (VRAC)	55 000 €	18 500 €	36 500 €
Entente Val-de-Reuil/Louviers Handball (EVRDLH)	21 000 €	7 000 €	14 000 €
Badminton Val-de-Reuil/Louviers (BVRL)	14 000 €	4 700 €	9 300 €
Détente Basket Val-de-Reuil (DBVR)	13 000 €	4 300 €	8 700 €
Gymnix	5 000 €	4 000 €	1 000 €
Judo des 2 RIV	3 000 €	2 400 €	600 €
Val-de-Reuil Olympique Lutte (VROL)	3 000 €	2 400 €	600 €
Val-de-Reuil Tennis Club (VRTC)	*	2 400 €	600 €
Pagaie Passion	2 500 €	2 000 €	500 €
Association de la Motte	2 000 €**		2 000 €**

* L'association n'existait pas au moment du vote du BP 2025

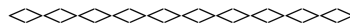
** Il s'agit d'une subvention exceptionnelle et non d'une subvention de fonctionnement.

Les élus municipaux qui siègent au sein du Conseil d'administration d'une ou plusieurs associations désignées ci-dessus sont invités à se manifester pour ne pas prendre part au vote de la subvention allouée aux associations dont ils sont membres.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.



Projet de délibération N°10

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VAL-DE-REUIL ATHLETIQUE CLUB – PARTICIPATION DE VANESSA DENISSELLE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE D'ATHLÉTISME MASTERS À DAEGU, EN CORÉE DU SUD

Mme Léna Aboki expose au Conseil municipal,

Vanessa Denisselle est une athlète de haut-niveau, spécialisée en marche athlétique, licenciée au Val-de-Reuil Athlétique Club depuis 2017. Malgré une carrière entamée il y a moins de dix ans, Vanessa Denisselle affiche un palmarès remarquable avec plusieurs titres et records nationaux, deux titres de championne d'Europe en individuel, deux titres européens par équipe, trois titres de championne du monde en individuel et deux titres mondiaux par équipe. Régulièrement, elle est sollicitée par des clubs, à travers la France, qui évoluent au niveau élite, mais elle reste attachée au club rolivalois qui l'a formée et où elle exerce les fonctions d'entraîneur bénévole de la section « baby » au sein de l'école d'athlétisme.

Ses performances lui ont permis d'être sélectionnée pour participer à trois épreuves de marche athlétique aux Championnats du Monde d'athlétisme masters, qui se déroulent à Daegu, en Corée du Sud, en août 2026.

La participation de Vanessa Denisselle est conditionnée à la possibilité qu'elle réunisse les fonds nécessaires pour assumer les frais de déplacements, d'hébergement et de matériels estimés à 8 600 €, soit autant que les frais qu'elle engage habituellement, sur une saison complète. A cette fin, elle a entrepris des démarches auprès d'entreprises et a ouvert une cagnotte en ligne sur le compte HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/val-de-reuil-athletique-club/collectes/soutien-vanessa-denisselle-championnats-du-monde-en-coree-du-sud>

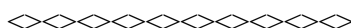
Au moment de la rédaction de cette délibération, elle a pu réunir 2 250 € de la part d'entreprises et la cagnotte s'élève à 310 €.

Au regard de l'exemplarité de son parcours sportif, de son investissement remarquable au sein du VRAC, de sa présence fidèle et régulière dans les manifestations sportives, culturelles et solidaires rolivaloises, il est proposé que la Ville soutienne Vanessa Denisselle en contribuant, à hauteur de 1 000 €, à sa participation aux Championnats du Monde d'athlétisme masters.

Dans la mesure où la Ville ne procède pas au versement d'aide à titre individuel, il est proposé que cette contribution soit versée au VRAC qui s'engage, par le biais d'un avenant à la convention qui lie le club et la Ville, à reverser le montant attribué à l'athlète. Cet avenant figure en annexe de la présente délibération.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens qui lie le VRAC à la Ville,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer cet avenant,
- **AUTORISE** le versement de la subvention exceptionnelle de 1 000 € au VRAC.



Délibération N°11

REVERSEMENT DE DONS A LA LIGUE CONTRE LE CANCER, À LA SUITE DE LA ROLIVALOISE 2026.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La 19ème édition de la Rolivaloise, dimanche 8 mars 2026, a été l'occasion de fêter **le 20^e anniversaire de cet événement** né en 2006 grâce à l'initiative d'une ancienne athlète au palmarès brillant et actuellement directrice adjointe du service des sports ; Séloua OUAZIZ AIT BABA, qui ne pouvait être que notre marraine 2026 !

En effet, **La Rolivaloise** voit le jour grâce à Seloua Ouaziz Aït Baba qui propose à la Ville d'organiser une marche/course afin de favoriser la pratique sportive féminine.

La toute première édition réunit 110 femmes autour d'un parcours de 5 km dans le jardin sportif de Val-de-Reuil, avec pour marraine une athlète de renommée mondiale : Tegla Loroupe, détentrice de plusieurs records du monde.

Deux décennies plus tard, la Rolivaloise a grandi, évolué, mais n'a jamais perdu son essence. Année après année, l'événement s'est enrichi de nouveaux parcours, de multiples animations, d'un village associatif engagé, tout en conservant une philosophie forte et intacte :

- défendre les droits des femmes,
- soutenir la lutte contre le cancer du sein,
- créer un moment de partage, accessible à toutes.

Sportive aguerrie ou marcheuse du dimanche, jeune fille, mère, grand-mère, entre amies ou en famille... chacune a sa place à la Rolivaloise depuis sa création !

Pour célébrer ces 20 ans, la Ville de Val-de-Reuil a proposé **un nouveau tracé**, à la fois **urbain et naturel**, permettant aux participantes de redécouvrir la ville, ses parcs et ses nouveaux aménagements, notamment la **passerelle sur l'Eure mise en service récemment** mêlant harmonieusement **ambiance urbaine, espaces verts et nouveaux**

aménagements, afin d'offrir aux participantes une expérience à la fois sportive, accessible et agréable.

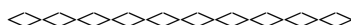
La Ville a également proposé une programmation musicale et festive exceptionnelle pour accompagner les participantes, motiver les foules et créer une ambiance conviviale du matin jusqu'au milieu de la journée :

- Un échauffement collectif ultra dynamique avec la pétillante coach sportive influenceuse Amy Dia
- Une prise de hauteur pour surprendre et émerveiller avec les Pink Queens, des échassières féériques.
- Une animation deejaying sur le parcours avec DJ Kuffee
- Une fanfare d'étudiants en médecine de Rouen, « La Vashfol » qui a boosté les participantes sur le parcours également.

La Rolivaloise, c'est aussi et surtout la cause des femmes notamment le combat contre le cancer du sein, une maladie qui touche de nombreuses femmes à travers le monde. Les fonds collectés sont consacrés à la recherche et au soutien des personnes affectées. Participer, c'est contribuer à avancer dans la lutte contre cette maladie et à apporter espoir et soutien aux patientes.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **APPROUVE** le reversement de **la somme de 5 000 euros** (cinq mille euros) à la Ligue contre le Cancer, comité de l'Eure.



Délibération N°12

AFFAIRES SCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES ET AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal,

La Ville fait de l'éducation sa priorité et de l'implication de la communauté éducative, une condition sine qua non pour la réussite scolaire de tous les jeunes Rolivalois. C'est pourquoi, en plus de la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel, de transport, de moyens de communication, elle finance chaque année le fonctionnement des associations qui soutiennent les projets éducatifs des établissements scolaires de la commune.

En dépit d'un contexte budgétaire contraint, la Ville souhaite maintenir son soutien aux coopératives scolaires et associations de parents d'élèves

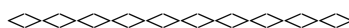
Les coopératives scolaires regroupent adultes et enfants dans chaque école, pour choisir et mettre en œuvre des projets concertés. Elles sont dotées d'un budget propre destiné à financer des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent principalement du produit de ses activités (fêtes d'école, kermesses, spectacles...), de dons, de subventions et de la cotisation de leurs membres. Le compte rendu de leurs activités sont présentés aux conseils d'école où sont conviés les parents d'élèves élus et le Maire ou ses représentants du Conseil Municipal. Il est proposé d'accorder, comme les années précédentes, la somme de 300€ aux 14 coopératives scolaires de la commune (7 maternelles et 7 élémentaires).

La commune soutient également les associations de parents d'élèves (APE). On compte 4 associations actives en élémentaire et une association de parents dans le secondaire. Elles participent à l'organisation d'évènements, ou la collecte de fonds pour le financement de sorties scolaires ou l'achat de matériel. Comme les années précédentes, il est proposé d'accorder une subvention de 400€ à chacune d'entre elles.

Subventions des organisations à caractère éducatif	
Coopératives scolaires (300€ x 14 écoles)	4 200 €
APE Jean Moulin	400 €
APE Léon Blum	400 €
APE Louise Michel	400 €
APE Victor Hugo	400 €
APIC collège Michel de Montaigne	400 €
TOTAL	6 200 €

- *Inci Altuntas*
- *Safia Behilil Ramdane*
- *Léna Aboki*

- **ATTRIBUE** ces subventions pour un montant total de 6 200€.
- **DIT** quelles sont inscrites au budget 2026



Délibération N°13

APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE FINANCEMENT PESL 2026 POUR LA STRUCTURE INFO JEUNES ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. Goulwen Doucouré expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil a pour volonté d'assurer la continuité et le renforcement du suivi des jeunes.

Mise en œuvre en 2025, la structure Information Jeunes, labellisée depuis décembre 2024, s'inscrit désormais dans une phase de structuration et de développement, visant à consolider son rôle de service public de proximité à destination des jeunes de 15 à 25 ans.

Au regard des résultats significatifs enregistrés lors de sa première année de fonctionnement – en termes de fréquentation, d'accompagnement individualisé et de mobilisation des jeunes autour des dispositifs proposés – la structure a démontré sa pertinence et sa capacité à répondre aux besoins du territoire. Elle constitue aujourd'hui un levier identifié d'accès à l'information, aux droits, à l'autonomie et à l'engagement des jeunes.

L'année 2026 entre dans une dynamique de consolidation des actions engagées, tout en poursuivant le développement qualitatif et quantitatif de l'offre proposée. Il s'agira notamment de renforcer la visibilité du service, de structurer davantage les parcours d'accompagnement, d'élargir les partenariats locaux et de diversifier les actions collectives, en lien étroit avec les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels du territoire.

Cette nouvelle étape vise également à affirmer la place de la structure Info Jeunes comme un espace ressource central, favorisant la coordination des dispositifs en faveur de la jeunesse.

Enfin, dans un contexte marqué par des enjeux croissants liés à l'orientation, à l'insertion professionnelle, à la santé mentale et à l'accès aux droits, la structure entend poursuivre et amplifier son action qui favorisera l'émancipation des jeunes, du renforcement du lien social et du développement du vivre ensemble à l'échelle locale.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Consolider la structure Info Jeunes comme un service public de proximité, accessible et identifié par les jeunes de 15 à 25 ans et par les familles.
- Favoriser l'accès à l'information, aux droits et à l'autonomie des jeunes du territoire.
- Accompagner les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en lien avec les acteurs locaux.
- Renforcer le lien social et l'engagement citoyen des jeunes.

Ainsi, le financement de la Structure Info Jeunes et le projet visant à sa structuration et son développement s'élève à un montant prévisionnel de 154 490€.

Pour cela, la Ville de Val-de-Reuil souhaite solliciter des financements auprès de :

- La Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) au titre du Projet Educatif et Social Local (PESL) pour un montant de 9000€.
- Le financement communal se porterait à : 142 490 €

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 31 voix pour

Et 1 abstention (Lény Rabotot)

- **APPROUVE** le projet de « Structuration et développement de la Structure Info Jeunes », tel que décrit en exposé des motifs
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la réalisation du projet

Prise de parole de M. Lény Rabotot :

« Pour avoir été voisin de la structure durant la campagne électorale, j'ai constaté une faible fréquentation, notamment du local sur la dalle. Il est évoqué, donc, dans le projet de délibération des succès, il est dit, la structure a démontré sa pertinence et sa capacité à répondre aux besoins du territoire. Est-ce que vous auriez des éléments chiffrés permettant de le démontrer ? Merci. »

M. le Maire :

« Ce que je vous propose c'est qu'on vous les donne - puisque la question n'était pas attendue - au prochain conseil municipal. Si vous voulez l'avis assez général, c'est que cette structure sert. Elle sert à plusieurs choses : elle sert d'une part à sécuriser, vous le savez très bien, les associations qui remplacent les commerces que vous souhaiteriez revoir. La deuxième chose, ça permet de faire avec la MJA et avec d'autres ? notamment la laverie ? une sorte de relais ? une sorte de réseau qui fonctionne assez bien. Donc je pense qu'au-delà des résultats statistiques c'est aussi les résultats qualitatifs d'ambiance, de confort de vie, qu'il faudra aussi vous présenter à un moment ou à un autre.

Goulwen Doucouré :

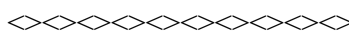
« En parlant de chiffres, je pense qu'on peut en donner quelques-uns. La structure a recensé plus de 1000 jeunes, de 18 à 25 ans, sur les 4 derniers mois. C'est quand même des chiffres importants, mais je pourrais en apporter d'autres significatifs lors du prochain Conseil ».

Christian Avollé :

« Pour avoir travaillé un peu à la mise en place de ce projet avec Fadila et Lahsaine, c'était vraiment une attente. Et effectivement, quand on regarde sur la mise en place des BAFA, c'est un temps de travail qui est long, qui est compliqué, parce que les choix sont sérieux. On va confier des enfants à des adolescents. Donc, c'était des journées de travail qui commençaient à 13 heures, qui se terminaient à 21 heures, parce qu'on a travaillé en toute honnêteté. Il y avait un besoin, il y avait des choses à éclaircir. On l'a fait, on s'est positionnés et je pense qu'on est sur une bonne voie. Il faut vraiment continuer comme ça. Merci. »

Fadilla Benamara :

« Juste pour compléter le propos de Christian, on s'est battus pour que cette structure existe, avec deux personnes vraiment émérites qui ont monté le projet avec Allal El Oueridghi, et puis les élus, et faire en sorte que, pour une population qui va des jeunes lycéens, des jeunes qui sont sur la dalle, qui sont sur la ville, et qui n 'avaient pas forcément d 'interlocuteur fléché, parce que mission locale, non, parce que pas le hub de l 'emploi encore. C 'est une porte d'entrée. Et la porte d'entrée, c'est aussi d' aller chercher les gens là où ils sont, pas simplement derrière le comptoir, pas simplement derrière son bureau, mais aussi d'aller à leur rencontre là où ils sont, et de faire en sorte que des projets se montent, que l 'accompagnement sur l 'orientation, que ce ne soit le parcours du combattant, de faire parcours sup, et d 'avoir des parents et des adolescents perdus, parce que ne sachant pas comment se servir de parcours sup, tout ça, ça prend du temps et c 'est du boulot. Donc cette structure existe, elle ne demande qu'à grossir et qu'à grandir, et puis les deux bonnes fées qui vont s'en occuper dorénavant, ça va être Christophe Cornilleau et Goulwen Doucouré, c'est vraiment pour les jeunes qui ont besoin d 'un accompagnement individuel, ou collectif. Tout à l 'heure, j'ai présenté les actions en matière d'ateliers, où ils vont en faire au lycée, mais ça touche aussi les jeunes du CFA, ça touche les jeunes qui ne sont inscrits dans aucun des dispositifs, et ça va être aussi ça, le travail et le chantier dans les années à venir. Donc la fréquentation que vous n'avez pas vue pendant les deux mois de campagne, c'est une chose, parce que vous n'y étiez peut-être pas aux heures où vous étiez ouverts, puisque vous vous étiez sur le terrain, ou en porte-à -porte, que sais-je, mais le boulot qu'ils font, il est bien réel, et je ne doute pas une seconde que Goulwen et Christophe vous présenteront les chiffres qui vont avec l'historique et la chronologie du développement de cette permanence pour les jeunes. »



Délibération N°14

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE MISSION «FRANCE» ENTRE L'ASSOCIATION ECTI ET LA VILLE - AUTORISATION

Mme Sylvie Cardona Gil expose au Conseil municipal,

ECTI, Entreprises Collectivités Territoriales Insertion est une association de référence créée en 1974 et dédiée au bénévolat de compétences pour les retraités actifs. Elle a pour vocation de contribuer au développement économique et social des territoires sur lesquels elle est implantée.

L'association, reconnue d'utilité publique, rassemble 20 000 bénévoles actifs en France et à l'International. Anciens cadres et responsables d'entreprise et d'administration, techniciens, artisans, ils disposent d'une expérience pratique pluridisciplinaire dans les domaines techniques, commerciaux ou managériaux.

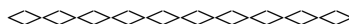
Son rôle est, aux côtés du Hub de l'Emploi de la ville de Val-de-Reuil est de favoriser le retour en emploi ou bien l'insertion professionnelle en accompagnant les Rolivalois dans la recherche d'alternance, de stage ou d'emploi direct, en participant aux actions de coaching et en apportant un support ponctuel lors des événements organisés par le Hub et la Structure Information Jeunesse.

Pour l'année 2025, 16 personnes ont été accompagnées par l'association, pour des recherches d'alternance, d'emploi direct, de continuité d'études et de formations qualifiantes. 12 participants sont sortis positivement et 4 ont repris leur cursus classique ou sont en cours d'accompagnement.

La présente convention est conclue du 19 janvier au 18 décembre 2026 pour des permanences d'une demi-journée par semaine au Hub de l'Emploi et son coût s'élève à 4 200 euros.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention avec l'association ECTI, ainsi que tout document y afférant.



Délibération N°15

RECONDUCTION DU DISPOSITIF « COUP DE POUSSE : *un arbre dans mon jardin, un arbre pour la ville* ».

Mme Anne- Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

Face à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité, la Ville de Val-de-Reuil s'est engagée dans une démarche labellisée de « **Territoire Engagé pour la Nature** » dont l'action prioritaire vise à **augmenter la couverture arborée de son territoire**, afin de contribuer au bénéfice collectif de rafraichissement de la ville, d'amélioration de la qualité de l'air, du cadre de vie, de lutte contre les inondations et de préservation de la biodiversité.

Afin que les habitants soient moteurs de cette action, **la Ville met en place une aide financière pour accompagner la végétalisation du territoire jusque dans les parcelles privatives.** En effet, ces espaces offrent un potentiel inédit de renaturation, vecteur de continuité écologique.

Est éligible à l'attribution du « *Coup de Pousse* » toute personne physique majeure dont la résidence principale se situe sur le territoire de Val-de-Reuil. La prime est réservée aux maisons individuelles avec jardin, qu'on soit propriétaire ou locataire. Dans ce dernier cas, une autorisation du propriétaire devra être fournie.

Cette aide est accordée sans condition de ressources, dans la limite d'une demande par foyer, pour l'achat d'un arbre ou d'un arbuste, selon une liste d'essences locales définie au règlement d'attribution.

Le montant de l'aide financière octroyée par la Ville est plafonné à 80% du prix d'achat (TTC), dans la limite maximale de 70€ TTC.

Le détail des conditions d'attribution est défini dans le règlement. Tout attributaire s'engagera à respecter le Guide des bonnes pratiques annexé au règlement.

Mis en place en 2025, ce dispositif a permis d'aider 20 foyers rolivalois dans l'acquisition d'arbres ou arbustes, pour un montant total d'aide versée de 628€.

Cette aide est octroyée aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué, à savoir, pour 2026, 800€.

Les dossiers de candidature ont été transmis via le site internet de la mairie jusqu'au 20 avril. Selon le budget disponible, une seconde session pourra être prévue, du 16 novembre au 7 décembre.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

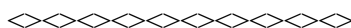
- **VU** le règlement d'attribution du « Coup de Pousse »
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à prolonger le dispositif « Coup de Pousse » pour 2026, selon les conditions définies au règlement d'attribution.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026

Prise de parole de Lény Rabotot :

« Est-il prévu d'élargir à la végétalisation des balcons ? Il me semble que les maisons ne sont pas une majorité à Val -de -Reuil, et donc, pourquoi pas élargir à la végétalisation de balcons avec des petites jardinières ? Il me semble qu'en plus, ça ne coûterait pas très cher et ça pourrait potentiellement entrer dans le budget que je voterai ».

Stéphnaie Rousselin :

« Alors, déjà, il y a Ville fleurie, mais je peux recontextualiser comment on a créé Coup de Pousse. En fait, on est territoire engagé pour la nature. Et quand on a la labellisation de territoire engagé pour la nature, on fait un plan d'action sur trois ans. Donc, on l'a fait une première année où on a mis en place, c'était plutôt sur des inventaires participatifs. On a mis en place l'explorateur de mon quartier et on travaillait sur la gestion différenciée, etc. Donc, ça, c'était notre premier plan d'action de trois ans. Et le deuxième plan d'action de trois ans, c'était autour de la place de l'arbre en ville. D'où, en fait, différentes manières de travailler la place de l'arbre en ville. C'est tout ce qu'on fait sur les plantations. Et en fait, Coup de Pousse faisait partie du plan d'action qu'on avait fait pendant trois ans dans le cadre de la labellisation Territoire engagé pour la nature. C'est pour ça qu'on s'est concentré sur les arbres. Et quand on a fait un petit groupe de travail pour voir si on ne faisait que les arbres, on a aussi élargi aux arbustes. Et pour ce qui est des balcons, effectivement, on a tout ce qu'on donne lors de Ville fleurie. Mais ce n'était pas l'objet quand on a fait Coup de Pousse, en fait. Et le dernier argument que je pourrais donner, c'est qu'on essaie de donner une continuité écologique. Et les continuités écologiques, elles ne sont pas concrètement sur les balcons. En fait, sur les balcons, ça va être pour du plaisir personnel ou de l'ornement, etc. Et là, on ne travaille pas du tout la continuité écologique au travers des balcons. Et là, par contre, au travers des jardins, on peut arriver à faire des continuités écologiques de jardin en jardin.



Délibération N°16

RECONDUCTION DU « BONUS TOUS À VÉLO »

M. Honda Svinh expose au Conseil municipal :

Depuis 2023, le conseil municipal a mis en place le « BONUS TOUS À VÉLO », permettant d'apporter une aide financière aux rolivalois pour l'acquisition d'un vélo ou d'un équipement de sécurité à hauteur de 50% du montant de l'achat, limité à 200€TTC, et sans condition de ressource.

Depuis, ce sont 83 foyers rolivalois qui ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total versé de 14 366€. En 2025, le montant de subvention versé était de 4 459€.

À l'occasion de l'évènement national « MAI À VELO », il est proposé de reconduire cette aide financière exceptionnelle, en complétant la liste d'éligibilité aux interventions de réparation ou d'entretien de son vélo, auprès d'un professionnel.

Pour mémoire, cette aide couvre également l'acquisition chez un professionnel :

- D'un vélo de ville adulte, vélo cargo ou tricycle adulte, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion,
- Des accessoires de sécurité (casque, chasubles, antivol),
- Sièges enfants,
- Des équipements d'éclairage, y compris installation d'une dynamo moyeu
- Toute intervention de réparation sur un vélo existant.

Le bonus est accordé pour un foyer rolivalois, pour une durée de trois ans, sur fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et sur facture acquittée de moins de 6 mois.

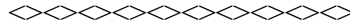
Le bonus est octroyé aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué. Pour 2026, un budget de 5 000€ est à nouveau proposé. Il est cumulable avec les aides de l'Etat.

Les dossiers de candidature sont à transmettre sur le site internet de la mairie, du 1^{er} au 31 mai 2026. L'instruction des dossiers sera réalisée par le service Développement durable. Selon le budget disponible, une seconde session pourra être proposée, du 2 novembre au 4 décembre 2026.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant, à reconduire le dispositif « Bonus Tous à Vélo » selon les conditions définie au règlement d'attribution mis à jour.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.



Délibération N°17

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) - SOCIÉTÉ PEOPLE & BABY

Mme Elisabeth Lambert expose au Conseil Municipal

La Ville de Val-de-Reuil, en sa qualité d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, a été saisie par la société People & Baby d'une demande d'avis préalable à la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sur son territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, modifié par la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, et au décret n° 2025-26 du 1er avril 2025, cet avis doit être rendu au vu des besoins des enfants et de leurs familles, ainsi que de l'offre disponible sur le territoire.

Après instruction du dossier, il apparaît que les pièces transmises par le demandeur présentent des lacunes significatives, des incohérences et une absence de rigueur dans l'analyse des besoins du territoire. Ces éléments ne permettent pas de garantir que le projet réponde aux exigences réglementaires et aux attentes des familles roivaloises ou travaillant à Val-de-Reuil.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de rendre un avis défavorable à cette demande.

Sur la base de ces éléments,

- **VU** la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, et notamment son article 17 instituant les communes en tant qu'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;
- **VU** le décret n° 2025-26 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches ;
- **VU** l'arrêté du ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles du 31 juillet 2025 fixant la liste des pièces à fournir par le demandeur et les informations que l'avis doit comporter ;
- **VU** l'article R. 2324-21 du code de la santé publique, qui précise les modalités de saisine de l'autorité organisatrice et les délais impartis pour rendre un avis ;
- **CONSIDÉRANT** que la demande d'avis de la société People & Baby a été reçue le 12 décembre 2025, et que des pièces

complémentaires ont été sollicitées par courrier en date du 9 janvier 2026 afin de compléter l'instruction du dossier ;

- **CONSIDÉRANT** que les pièces transmises en réponse à cette demande, notamment l'étude des besoins du territoire, présentent des insuffisances majeures :
 - Absence de données actualisées et sourcées sur la démographie et les besoins des familles ;
 - Incohérences dans la description de l'offre existante (omission de structures municipales et privées) ;
 - Méconnaissance du territoire et approximations dans l'analyse des conditions d'accessibilité et des partenariats locaux ;
 - Absence de justification des besoins en places d'accueil supplémentaires, malgré une capacité projetée de 21 places ;
- **CONSIDÉRANT** que l'étude des besoins du territoire, bien que complétée en janvier 2026, reste incomplète et ne permet pas d'évaluer l'adéquation du projet avec les perspectives de développement des EAJE sur la commune ;
- **CONSIDÉRANT** que l'avis de l'autorité organisatrice doit être rendu au vu des besoins des enfants et de leurs familles, et que les éléments transmis par le demandeur ne permettent pas de garantir que ce projet y répond de manière satisfaisante ;

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **ÉMET** un avis *défavorable* à la demande de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) présentée par la société People & Baby.
- **DÉCIDE** de notifier cet avis au demandeur, au président du conseil départemental de l'Eure et au directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Eure, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Prise de parole de Lény Rabotot :

« Évidemment, il y aura une unanimité du Conseil municipal sur cet avis défavorable. Au-delà du manque d'informations du dossier, en fait, il y a, je pense, un problème de fond dans cette vision de gestion de la petite enfance. Donc, récemment, le journaliste Victor Castaner a révélé dans son livre Les Ogres, des dysfonctionnements énormes dans ces multinationales de la petite enfance, y compris People and Baby. Donc cette vision D'une gestion purement comptable de la petite enfance ne peut pas avoir lieu ici à Val-de-Reuil, puisque dans les établissements de ce type, on ne parle pas de bien-être, on parle de taux d'occupation, on ne parle pas de pédagogie, on parle de réduction des coûts. Il y avait déjà à Val-de-Reuil le groupe Compass, scolaire, leader mondial de la restauration collective, un groupe britannique. Récemment, le tribunal de commerce de Paris a validé le plan de sauvegarde accéléré de People and Baby par le fonds d'investissement anglais Alcentra, son actionnaire, avec 99%. Je ne savais pas que Val-de-Reuil était jumelé avec le Royaume-Uni... »

M. le Maire :

« Val-de-Reuil est jumelée avec Workington, ville du Royaume-Uni »

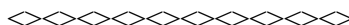
M. Rabotot :

« eh bien, vous me l'apprenez. Mais, un jumelage de cette façon -là, il peut y avoir des échanges culturels. Enfin, là, c'est plutôt différent, dans la matière. Évidemment, je donnerai un avis défavorable, comme l'intégralité, je crois, du conseil municipal. Il me semble que la gestion de la petite enfance doit être démocratique, solidaire, gratuite et évidemment municipale. Voilà, il serait temps, je pense, de libérer, après avoir libéré par le passé l'Église et l'État, de libérer l'État du monde de la finance. Et nous en avons une possibilité ce soir. Merci. »

M. Le Maire :

« Je ne sais pas si on a libéré l'église et l'État, on a plutôt séparé l'église et l'État ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Je voulais vous dire, pour être beaucoup plus social-démocrate que vous, que j'avais vis-à-vis de people and baby et l'apport du secteur privé au fonctionnement du service public, une vision plus je dirais pleine de mansuétude. Ce que je veux dire c'est qu'après une discussion qu'il y a pu avoir avec un certain nombre de gens qui sont d'une part les services qui étaient très hostiles et qui l'ont expliqué et d'autre part à nos collègues qui sont en charge du dossier, on est arrivé avec un peu moins d'emphase à exactement la même conclusion que vous. Voilà donc je dirais un peu moins d'emphase, un peu plus de travail et l'écoute de tout le monde. On est tous d'accord au sujet de people and baby parce que chacun s'est renseigné, on travaille un tout petit peu : des couches insuffisantes en nombre, des portions de nourriture qui n'étaient pas celles que le grammage prévoyait, etc... me paraît être 'un autre problème que celui de compas. Celui de compas dont vous considérez qu'il soit anormal que le système de gestion soit confié à une société privée je l'entends. Je vous conseille entre nous de travailler un tout petit peu à comment on pourrait sortir d'une société privée compte tenu de la nature de notre contrat qui date de quelques années qui n'est pas tout à fait de mon fait, mais qui date de quelques années. Ce n'est pas tout à fait la même chose. On est là dans une situation de maltraitance ou d'insuffisante qualité de service public, on est là dans un jugement de l'autre côté sur la gestion que doit avoir le service public. Est-ce qu'il doit être exclusivement public ou public privé ? là c'est un autre débat. En revanche cela a du sens quand vous dites je souhaiterais que le service public soit intégralement confié à une gestion publique sur des fonds publics. C'est ce que vous dites et notamment quand il s'agit d'éducation et de jeunesse et on peut vous comprendre. J'ajoute également que j'ai demandé à Julien Tristant et à l'ensemble des services, de réunir l'ensemble de ceux qui ont un contact avec les enfants de telle manière - puisqu'on a parlé récemment de maltraitance - que véritablement une formation soit donnée à tous ceux qu'on engage.



Délibération N°18

URBANISME – PLAN DE SAUVEGARDE DE LA GARANCIÈRE – AVENANT À LA CONVENTION DE PORTAGE IMMOBILIER ET FONCIER DE 23 LOGEMENTS.

M. Dominique Lego expose au Conseil municipal,

Construit en 1977, l'immeuble de la Garancière est situé au 37-39 rue du Pas des Heures et 23 rue Septentrion à Val-de-Reuil. Cette copropriété, composée de 67 logements, présente des difficultés depuis le début des années 2000, à la fois sur le plan social, financier, technique et juridique.

La copropriété fait l'objet d'une convention de Plan de Sauvegarde signée avec l'Etat en 2019 qui devra être renouvelée dans les mois à venir.

En 2019, sur les 67 logements concernés par le plan de sauvegarde, 15 appartenaient au bailleur social I3F, 8 appartenaient à la commune, 27 étaient détenus par des propriétaires occupants et 17 par des propriétaires bailleurs. Les logements d'I3F et de la commune n'étaient pas tous occupés.

Dès le lancement du dispositif, il est apparu nécessaire, pour permettre le redressement de la copropriété, d'assurer un portage foncier des logements. Afin de mener à bien cette opération, CDC Habitat Social, filiale du groupe Caisse des Dépôts et Consignations, a pris part aux échanges et s'est positionnée en tant que porteur extérieur.

La convention de portage immobilier, a été signée le 20 juin 2022 pour une durée de 10 années. Elle visait à acquérir et rénover 23 lots (15 lots I3F et 8 lots détenus par des copropriétaires débiteurs) pour lutter contre l'habitat indigne et favoriser le redressement des copropriétés dégradées ;

Après trois années d'exécution, un état des lieux a révélé des écarts entre les hypothèses initiales et la réalité terrain, notamment :

- Une augmentation des prix d'acquisition des lots détenus par des copropriétaires débiteurs (passant de 375 €/m² à 500 €/m², aligné sur les évaluations des Domaines) ;
- Une révision du prix de revente des logements rénovés (jusqu'à 800 €/m² après travaux, contre 655 €/m² initialement) ;
- Une majoration de la subvention des collectivités (passant de 18 342 € à 24 599 € par logement) pour couvrir l'augmentation des coûts de remise en état (40 000 €/logement au lieu de 25 000 €) et la baisse des recettes locatives ;

Ces ajustements permettraient de pérenniser l'opération tout en maintenant son équilibre financier global, avec une baisse des dépenses totales (3 338 934 € contre 3 830 511 € initialement) grâce à un rythme d'acquisition adapté ;

La participation annuelle des collectivités est révisée à la hausse :

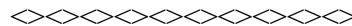
- Commune de Val-de-Reuil : 45 500 €/an (contre 34 000 € initialement) ;
- Communauté d'Agglomération Seine-Eure : 11 000 €/an (contre 8 100 € initialement) ;

L'avenant prévoit également que les logements ne resteront pas propriété de CDC Habitat Social à la fin de la convention s'ils n'ont pas été revendus à des particuliers. Ils seront soit vendus à un autre bailleur désigné par la commune ou l'agglomération au prix initial prévu, soit directement aux collectivités à la place du paiement d'une somme comme cela avait été vu dans la convention initiale.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de portage immobilier "La Garancière" entre la Commune de Val-de-Reuil, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et CDC Habitat Social, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de Portage de la Garancière ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution ;
- **PORTE** la participation annuelle de la Commune de Val-de-Reuil à 45 500 € (contre 34 000 € initialement) pour la durée restante de la convention, conformément aux engagements pris avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget supplémentaire 2026



Délibération N°19

FONCIER –RACHAT DE TERRAINS À L'ÉTAT – ILE DU ROI - MODIFICATION.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Lors de la création de la ville nouvelle, de nombreux baux emphytéotiques avaient été signés avec l'Etat pour mettre à disposition les terrains entourant le parc sud (12,7 ha), l'île du Roi (19 ha) et de la Plaine des Jeux (4,9 ha). Ces baux, qui avaient été signés pour une durée de 30 ans, n'avaient pas été reconduits à leurs termes, laissant une situation délicate.

Afin d'y remédier, une délibération a été prise en juillet 2025 pour régulariser la situation de l'ensemble des terrains (440 488m²) par une vente unique pour un montant de 1 149 700€ fixé par le service des domaines.

Pour mémoire, cette régularisation portait sur les 6 tènements suivants :

- 1) Parc sud : 126 206m²
- 2) Stade : 41 654m²
- 3) Plaine des jeux : 49241m²
- 4) Orée du bois: 49 587m²
- 5) Gymnase du parc, au parc olympique : 7 600 m²
- 6) Ile du Roi : 173 800m²

Pour l'île du Roi, le bail initial comprenait l'accès existant (à proximité de l'église de Léry) ainsi qu'un second situé dans le prolongement de l'allée

du Pont Noir (du même nom que la passerelle actuellement désaffectée) situé sur la Commune de Léry. Cette dernière a fait valoir son droit de préemption pour racheter l'emprise de la voie, parcelles cadastrées D156 et 157, afin qu'elle puisse être rénovée par l'Agglomération. De ce fait il est nécessaire de délibérer pour réajuster à la fois le montant de la vente et la liste des parcelles.

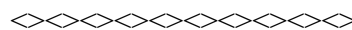
Il vous est donc proposé de racheter à l'Etat les parcelles AH n°22, 24, à 28, 54 à 67, 69, 70, 72, 73, 80 à 84, 86 à 91, 95, 106 et 109, d'une superficie totale de 17ha 30a 36ca, (173 036m²). L'estimation faite par le service des domaines est de 359 350,60€. Elle comporte les 17 hectares de terrains mais aussi les constructions présentes sur le site (ancienne usine hydro-électrique ; dancing et maison située à l'entrée). Comme pour les 5 autres tenements, la vente se fera en 5 versements annuels 2026 à 2030, en accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 31 voix pour

Et 1 abstention (Lény Rabotot)

- **AUTORISE** le rachat à l'Etat des parcelles mentionnées dans la délibération, représentant 173 036m², pour un coût de 359 350,60€ ;
- **VALIDE** l'étalement du paiement en 5 versements égaux : 1^{er} versement dans les 30 jours de la signature de l'acte de vente, puis les quatre versements suivants dans les 30 jours de chaque date anniversaire de la signature de l'acte de vente.
- **VALIDE** la clause d'intéressement en cas de revente, à insérer dans l'acte d'acquisition
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de rachat.



Délibération N°20

ELECTIONS REPRESENTANTS DU PERSONNEL - COMITE SOCIAL TECHNIQUE ET FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

M. Jean-Jacques Coquelet rappelle au Conseil Municipal :

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront le 10 décembre 2026. Les agents seront appelés à désigner leurs représentants, pour une durée de mandat de 4 ans, dans les instances de concertation de la fonction publique, que sont :

- La Commission Administrative Paritaire (CAP) : créée pour chaque catégorie A, B, et C de fonctionnaires auprès du centre de gestion (C.D.G.) auquel est affilié la collectivité ou l'établissement, elle est compétente pour donner des avis sur la situation individuelle professionnelle des agents titulaires ;
- La Commission Consultative Paritaire (CCP) : créée auprès du C.D.G. également, elle est compétente pour donner des avis sur la situation individuelle professionnelle des contractuels ;
- Le Comité Social Territorial (C.S.T.) : créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements employant moins de cinquante agents, il est consulté d'une manière générale sur toute mesure susceptible d'entraîner des modifications ou des conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des services des collectivités et sur toute question touchant aux conditions de travail des agents.

Ainsi, les projets de la collectivité, qui ont été soumis à l'avis obligatoire de cette instance avant leur mise en place, sont notamment :

- L'harmonisation du temps de travail,
- Le télétravail,
- Le nouveau régime indemnitaire, le régime des fonctionnaires, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Le plan de formation,
- Le compte épargne temps (CET).

Aux termes de l'article R 252-35 du code général de la fonction publique relatif aux comités sociaux territoriaux, l'effectif retenu pour déterminer la composition du C.S.T. est apprécié au 1^{er} janvier de l'année d'élection des représentants du personnel.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial Commun, compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement, à conditions que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Ainsi, les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé comptabilisés au 1er janvier 2026 s'élèvent à :

- Commune : 384 agents dont 255 femmes et 129 hommes ;
- CCAS : 33 agents dont 25 femmes et 8 hommes.

soit un total de **417 agents dont 280 femmes et 137 hommes** permettant la création d'un Comité Social Territorial Commun.

Par délibération du 17 mai 2022, un Comité Social Territorial commun pour les agents de la ville et du CCAS avait été créé. Considérant l'intérêt

permanent de disposer d'un Comité Social Territorial compétent, **il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la compétence d'un comité commun pour l'ensemble des agents de la Commune et du C.C.A.S.**

De plus, avant chaque élection, une consultation des organisations syndicales représentées au comité technique ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales présents dans la collectivité, intervient afin de fixer :

- le **nombre de sièges de représentants du personnel titulaires** au sein du C.S.T. En application des textes, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé selon l'effectif des agents relevant du C.S.T : 4 à 6 représentants lorsque l'effectif est au moins égal à 200 et inférieur à 1 000 ;
- le **paritarisme** : le nombre de représentants de la collectivité est librement fixé par l'organe délibérant, sans pouvoir toutefois être supérieur au nombre de représentants du personnel ;
- le **recueil ou non**, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants des collectivités.

Les organisations syndicales ont été consultées le 29 avril 2026.

Ainsi, il est proposé de ne pas modifier le nombre des représentants siégeant au sein de cette instance et de dire que le nombre de représentants élus au sein du comité social territorial commun sera de 5 titulaires et de 5 suppléants et pour le personnel de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants.

Pour rappel, suite aux élections municipales de mars 2026 et à la dernière délibération en date du 1^{er} avril 2026, les représentants élus au comité social territorial sont :

Elus titulaires	• Marc-Antoine JAMET • Stéphanie ROUSSELIN • Christian AVOLLÉ • Sylvie CARDONA GIL • Elisabeth LAMBERT
Elus suppléants	• Philippe BOUCAT • Fadilla BENAMARA • Dominique LEGO • Patrick GRESSANT • Christophe CORNILLEAU

Dans le délai d'un mois à compter la proclamation des résultats des élections du C.S.T., soit au plus tard le 9 janvier 2027, la constitution d'une Formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F.S.S.C.T.) est obligatoire au-delà du seuil de 200 agents. En dessous de ce seuil, le C.S.T. et le F.S.S.C.T. seront fusionnés.

En effet, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique a entériné la disparition du Comité d'Hygiène, de

Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) et la création d'une F.S.S.C.T. qui en reprend les principales missions.

À la différence du C.S.T., les représentants du personnel de la F.S.S.C.T. ne sont pas élus mais sont désignés librement par chaque organisation syndicale à compter des résultats des élections au C.S.T. :

- les représentants suppléants sont désignés librement par chaque organisation syndicale, sous réserve de satisfaire aux conditions d'éligibilité à un Comité social territorial ;
- les représentants titulaires sont désignés par les organisations syndicales, parmi les représentants du personnel, titulaires ou suppléants du C.S.T., dans un nombre égal au nombre de sièges qu'ils détiennent au C.S.T.

Par conséquent, le nombre des représentants siégeant au sein de cette instance doit être identique à celui du C.S.T., soit un nombre de représentants élus de 5 titulaires et de 5 suppléants et pour le personnel de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants.

Enfin, il est proposé de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein de ces deux instances.

Sur la base de ces éléments et après consultation des organisations syndicales le 29 avril 2026,

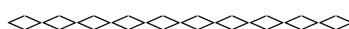
Le Conseil Municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
- **VU** les articles L251 à L254 du code général de la fonction publique, relatif aux comités sociaux territoriaux,
- **Considérant** que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 29 avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,
- **Considérant** que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 417 agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MAINTIENT** la compétence d'un Comité Social Territorial commun pour les agents de la ville et du C.C.A.S, et par conséquent la création d'un F.S.S.C.T. commun,

- **DÉCIDE** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel au sein de ces deux instances,
- **MAINTIENT** le nombre des représentants élus et de représentants du personnel au Comité Social Territorial et au sein de la Formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail, soit 5 titulaires et 5 suppléants pour la représentation des élus et pour le personnel 5 titulaires et 5 suppléants,
- **DÉCIDE** du recueil, par ces deux instances, de l'avis des représentants de la collectivité et des établissements en relevant.



Délibération N°21

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION (ACPUSI)

M. Ousmane Ndiaye expose au conseil municipal :

Dans un contexte de transformation numérique des administrations publiques, les collectivités territoriales doivent faire face à des enjeux croissants liés à la performance, à la sécurité et à l'évolution de leurs systèmes d'information, notamment dans les domaines de la gestion des ressources humaines. La collectivité utilise le logiciel édité par la société CIRIL GROUP pour assurer la gestion de la paie et des ressources humaines.

Dans ce cadre, la participation à un réseau structuré d'utilisateurs constitue un levier important d'optimisation des pratiques et d'amélioration continue des outils. L'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI) regroupe plus de 170 collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs de cette solution. Elle a pour vocation de favoriser les échanges entre ses membres, de mutualiser les retours d'expérience, de porter des propositions d'évolution auprès de l'éditeur et de contribuer à l'adaptation des logiciels aux besoins des collectivités. Elle constitue ainsi un interlocuteur reconnu permettant de structurer une relation collective avec l'éditeur et d'anticiper les évolutions fonctionnelles et réglementaires.

Tous les adhérents bénéficient de :

- la force d'un "club utilisateur" indépendant,
- un partenariat constructif formalisé par une charte avec la société CIRIL pour des logiciels et des services de qualité,
- une remise de 5% sur l'ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires,

- une téléformation gratuite de 2h pour la 2ème année de souscription au service Assistance Formation En Ligne (AFEL),
- ateliers produits gratuits sur les logiciels CIRIL : Civil-Net Finances, Civil-Net RH, Enfance, Elections,
- informations, d'échanges d'expériences et de conseils entre utilisateurs via simple inscription sur le site internet de l'association,
- la participation gratuite à l'Assemblée Générale avec des rencontres et débats avec les intervenants de la société Ciril GROUP sur leurs différents produits.

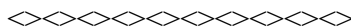
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 208 euros, somme modique au regard des bénéfices attendus en termes d'accompagnement, d'expertise et d'amélioration des pratiques.

Sur la base de ces éléments,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 (ou L.5211-1 pour les EPCI),
- **VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux dépenses des collectivités territoriales,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI).
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.
- **PRÉCISE** que le montant de la cotisation annuelle, fixé à 208 euros, sera inscrit au budget de la collectivité,
- **AUTORISE** le renouvellement de cette adhésion par tacite reconduction, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget.



Prise de parole de Lény Rabotot suite à sa demande préalable de poser 2 questions orales lors de la séance :

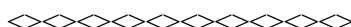
« Je profite de cette journée particulière où le ministre de la Justice se rend en Algérie aujourd'hui. M. Darmanin. C'est une bonne nouvelle pour les relations diplomatiques qui s'étaient très fortement refroidies entre la France et nos voisins algériens. Nous avons tous appris avec stupéfaction ces propos tenus par l'un d'entre nous. M. Aït Baba, que je ne vois pas présent ce soir, je suppose qu'une sanction a été prise à son encontre, étant donné qu'il n'a pas été appelé lors de l'appel. Et je salue cette potentielle décision. Il me semble qu'elle est nécessaire, si elle n'a pas été prise, d'avoir des actes clairs et forts face aux propos de haine anti-algériens qu'il a tenus. Alors, voilà, M. le maire, avez-vous prévu une sanction à l'encontre de M. Aït Baba ? Merci. »

M. le Maire :

« Monsieur Rabotot j'aurais trop peur de devoir prendre des sanctions contre vous si je créais le précédent d'en prendre contre monsieur Aït Baba. Pendant longtemps je n'ai jamais porté plainte contre qui que ce soit et je continue de penser que la concorde entre les hommes est davantage basée sur l'intelligence que sur la sanction et le contentieux, à partir du moment où il n'y a pas de relation de pouvoir, à partir du moment où il n'y a pas d'oppression, d'exploitation - monsieur Aït Baba ne m'exploitant pas et ne m'opprimant - pas j'ai considéré qu'il fallait que j'aie une conversation avec lui. Elle consiste à en effet faire en sorte qu'il ne soit plus au conseil municipal jusqu'à la et qu'il s'abstienne d'un certain nombre d'actes qui étaient les siens. C'est la sanction qu'il a non pas acceptée, mais c'est le retrait qu'il a proposé. Maintenant, pour en revenir à ses propos, moi je m'honore d'être le plus algérien de l'Assemblée parce que c'est moi qui ai vécu le plus longtemps d'un seul trait en Algérie. Pays que j'aime, pays que j'admire, pays absolument exceptionnel. Je n'ai pas obligatoirement la même sympathie pour le gouvernement de Généraux qui continue à faire de la contrebande pour se financer et qui le dirige. Mais c'est un pays vraiment merveilleux, un peuple merveilleux, un État pour lequel on doit avoir du respect et donc j'ai trouvé les propos de monsieur Aït Baba - que j'estime et pour lequel j'ai de la sympathie - non pas simplement haineux comme vous l'avez dit, mais surtout maladroits, malheureux et je dirais comme vous inexcusables, inadmissibles. Maintenant vous regardez de temps en temps des matchs de football, vous avez déjà vu un match entre l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain ? est-ce que vous pensez que « parisien, parisien, j'ai niqué ta mère sur la canebière » c'est respectueux de tout le monde ? C'était là-dessus néanmoins qu'il était et c'était à la suite d'une série d'échanges de football. Je veux vous dire que j'ai déjà entendu des élus marseillais ou des élus parisiens dire un nombre de bêtises sur la rivalité entre les deux villes qui était incroyable. Donc si vous voulez me faire dire que le football et au-delà du football, les rivalités, les xénophobies, les hostilités entre les peuples sont dramatiques, je suis absolument d'accord avec vous. Donc sanctions non, je vous ai expliqué pourquoi, et monsieur Aït Baba a proposé lui-même et je lui en sais gré de se mettre en retrait parce qu'il a jugé lui-même qu'il avait dit une énormité. Maintenant j'ai la même sympathie pour le Maroc, le peuple marocain. Voilà des peuples formidables, une culture formidable, des civilisations formidables. J'ajoute également que ça a pu heurter à l'intérieur de ce conseil municipal la sensibilité d'un certain nombre de gens, dont les racines étaient davantage algériennes que marocaines et je comprends tout à fait ce que vous voulez dire. Je plaide que nous sommes tous rivaux et que ce genre de choses ne doit pas avoir lieu, je suis absolument d'accord avec vous. Maintenant je ne dirais pas que c'était haineux, je ne dirais pas que tout le monde était scandalisé.

Il y avait une question qui était posée aussi, je peux la poser, on est en train de travailler pour vous proposer un local. On attend de récupérer le petit bout de bâtiment qui est sous l'immeuble d'à côté pour faire au rez-de-jardin une continuité dans le couloir et donc là si vous en étiez d'accord c'est plutôt là qu'on souhaiterait vous proposer. Parce qu'on a trouvé des choses qui étaient loin de la mairie, ou des choses qui étaient un peu isolées, ou des choses qui auraient fait un peu bizarre. Là on a quelque chose qu'il faut attendre un tout petit peu et on vous propose de vous attribuer un bureau, à l'opposition que vous représentez, en bas. Il faut qu'on voie un peu avec les agents comment on va les faire bouger, et regarder également comment vous ne serez pas trop mal traité

Je ne vois pas d'autres questions et le dernier point d'une réunion c'est de donner la date de la prochaine. Donc un conseil exceptionnel aura lieu, très bref, le vendredi 5 à 18h. Il s'agit de nommer les grands électeurs pour les élections sénatoriales de septembre 2026. Et le samedi 27 juin à 10h00 aura lieu le dernier conseil municipal de l'année scolaire.



M. le Maire lève la séance à 22h15

Le secrétaire de séance

Le Maire

Président de séance